



**ACTUALITÉ**

Congrès d'orientation 2015

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Licence et master :  
d'autres voies que la sélection

**INTERNATIONAL**

Solidarité  
avec le peuple grec

**ENTRETIEN**

Philippe Légé  
Viser l'égalité réelle

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 632 FÉVRIER 2015

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## Économie : rien ne va plus ?

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ  
CONFIANCE  
ENGAGEMENT  
ENTRAÏDE



**La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité**

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement  
Supérieur et Recherche est à votre disposition.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

# Η ΕΛΠΙΔΑ ΕΡΧΕΤΑΙ<sup>(1)</sup> !

*Les bonnes nouvelles ne sont pas si fréquentes ! Le peuple grec vient de donner à l'Europe tout entière une leçon de démocratie et de courage. Revaloriser les salaires, restaurer le droit du travail, remettre en ordre des services publics détruits par la politique néolibérale imposée par la troïka... sont des*



Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

*mesures immédiates annoncées par SYRIZA qui font écho aux revendications des populations française et européennes. Malgré les pressions et les menaces des dirigeants européens et des institutions financières, le peuple grec a sanctionné la politique de dévastation sociale entreprise au nom du remboursement de la dette et a choisi une alternative sociale progressiste à la politique d'austérité.*

*Refuser l'austérité, c'est ce à quoi le SNESUP-FSU s'emploie quotidiennement dans son champ d'intervention, en dénonçant les budgets qui conduisent à rogner sur les formations et la recherche, à accroître la précarité en bradant les statuts. Défendre nos statuts, c'est ce à quoi le SNESUP-FSU veille attentivement quand la CPU vise la suppression de la qualification par le CNU et la soumission du recrutement et des carrières aux « stratégies des établissements », dans le cadre des COMUE. Promouvoir la démocrati-*

*sation réelle de l'ESR, c'est ce à quoi le SNESUP-FSU s'attache constamment, en refusant les sélections déguisées. Le SNESUP-FSU prépare en ce moment son congrès d'orientation et des élections à des scrutins nationaux (CNESER et CNU) et locaux (conseils des universités).*

*Les questions budgétaires, de capacités d'accueil, de sélection, de renouvellement des conseils, de pouvoir des COMUE sont au cœur des préoccupations de nos collègues. L'injonction d'innover et de recourir au numérique sont des leitmotivs qui évincent les questions de recherche et d'évolution des formations. Les difficultés à mobiliser les collègues, malgré un constat largement partagé sur la dégradation des missions et des conditions d'exercice de nos métiers, interrogent les syndiqués.*

*Pour toutes ces questions, de façon encore plus pressante en cette période de congrès et d'élections, il est fondamental que le SNESUP-FSU pense les moyens de porter les aspirations de la population à construire un enseignement supérieur qui ne laisse pas au bord du chemin toute une partie de sa jeunesse et à élaborer des savoirs utiles à toute la société.*

(1) L'espoir arrive !

## ACTUALITÉ 5

- Université Rennes 2 : **quand la démocratie universitaire stoppe la fusion !**
- Congrès d'orientation 2015 : **soyez nombreux à participer !**
- Santé et sécurité au travail : **renouvellement des CHSCT**
- Prime d'encadrement doctoral et de recherche : **évaluation nationale, un choix de l'établissement**
- Enseignement supérieur en Grèce : l'Université attend de **partager l'espoir**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MÉTIER 16

- Fusion MC2-MC1 : à **quand la fusion PR2-PR1 ?**
- Carrière des PRAG-PRCE : **pensez à l'envoi des fiches syndicales**

## DOSSIER 9

### Économie : rien ne va plus ?

Alors qu'un universitaire français, Thomas Piketty, vient d'écrire un nouveau *Capital* pour le XXI<sup>e</sup> siècle (F. Guillaud), l'expertise économique qui oriente les décisions politiques trouve le plus souvent encore ses origines dans le monde patronal, à défaut dans la haute fonction publique (F. Lebaron). Il y a encore loin de la mise en évidence de l'accroissement des inégalités aux réformes politiques.

Mais il ne faudrait pour autant pas en déduire que la science économique enseignée dans les universités françaises le soit de manière critique. Depuis 2000, les étudiant-e-s n'ont eu de cesse de demander un enseignement différent, qui ne soit pas coupé du monde social réel (G. Raveaud). Plus récemment, le projet d'une nouvelle section CNU, permettant une science économique inscrite dans les sciences sociales, a pu donner l'espoir d'un changement prochain (N. Postel). Bien que soutenu par de nombreux universitaires, il a été abandonné par le ministère à la suite de quelques rodomontades de conservateurs patentés. Il s'agissait pourtant, pour l'économie, d'opérer un retour aux sources (A. Skornicki).

Une autre économie est donc possible, même si toutes les tentatives ne sont pas à prendre pour argent comptant. Il est ainsi à craindre que derrière l'économie sociale et solidaire se cachent de nouvelles façons d'exploiter les salarié-e-s (M. Hély).



## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- L'enseignement professionnel public **en danger !**
- Pour pallier le manque de moyens en licence et en master : d'autres voies que « **limiter l'accès de droit** » !
- Journée d'étude CNAM du 12 décembre 2014

## INTERNATIONAL 20

- Sénégal : **les conséquences pédagogiques et sociales de l'introduction des MOOC**
- Grèce : élections législatives anticipées, **la lutte des Grecs est notre lutte**

## ENTRETIEN 22

- **Philippe Légé**

## CULTURE 23

- Mai 68 : essai de **contre-histoire**

## ÉPHÉMÉRIDE

## 23 FÉVRIER

## Conseil national

de l'enseignement supérieur  
et de la recherche (CNESER)

## 27 FÉVRIER

## CNU : affichage résultats

campagne qualifications 2015

## 3 MARS

## Bureau national

## 12 MARS

## Commission administrative

## Conseil supérieur de l'éducation

## 16 MARS

## Conseil national

de l'enseignement supérieur  
et de la recherche (CNESER)

## 17-18 MARS

## Conseil délibératif fédéral

national (CDFN) de la FSU

Le chapeau de l'article de Philippe Enclos intitulé « Faut-il brûler le Code du travail ? » à la page 6 du numéro 631 comporte une grossière erreur de droit : contrairement à ce qui est écrit, l'article 49, 3<sup>e</sup> alinéa de la Constitution française ne permet pas au gouvernement de se passer du vote des parlementaires. Ce texte concerne l'engagement de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, laquelle peut le renverser en adoptant une motion de censure. La rédaction présente ses excuses aux lecteurs, ainsi qu'à l'auteur de l'article, à qui cette erreur n'est pas imputable.

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :  
Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,  
Isabelle de Meccquenem, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :  
Latifa Rochdi et Catherine Maupu  
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Alex Eyler

## VACATAIRES, BAS SALAIRES

## Grèves et conflits sociaux se multiplient dans les universités

À Lyon 2, les vacataires d'enseignement en science politique, anthropologie et arts du spectacle réunis en « collectif des vacataires et précaires de Lyon 2 » font grève depuis le 26 janvier. Certains attendent encore le paiement d'heures effectuées en 2013, ils revendiquent notamment des engagements clairs de l'université sur le volume de cours à dispenser, une exonération des frais d'inscription en thèse pour les vacataires employés par l'université et une augmentation du nombre de contrats doctoraux ou d'ATER.

À Orsay Paris-Sud, c'est le département de biologie réuni en AG (PR, MCF et personnels administratifs) qui fait la « grève des notes » dans le cadre d'une protestation plus large contre les coupes budgétaires ayant entraîné l'arrêt des recrutements d'ATER et le non-renouvellement de ces postes (en biologie surtout, mais aussi en informatique et mathématiques).

À Paris 8, des personnels de catégorie C (femmes pour la plupart, gagnant moins de 1 500 euros) sont en grève depuis le 19 janvier et revendiquent des rémunérations décentes. Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau régime de primes, les négociations doivent être menées « sur le fond et dans un débat serein et apaisé » (tract SNASUB-FSU/FERC-CGT).

Précaires et titulaires s'engagent dans des luttes locales qui ne sont que des réactions légitimes au pilotage par l'austérité et ses conséquences délétères. Soutenons-les ! ● *Fabrice Guilbaud*

## ITALIE

## 20 000 postes de titulaires pour sauver les universités italiennes !

Laminées par des années de non-renouvellement de la majorité des départs en retraite, les universités italiennes sont exsangues : en dix ans, le nombre de fonctionnaires a été réduit de 20 % tandis que le nombre de contrats à durée déterminée a doublé. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui moins de 50 % des personnels enseignants, chercheurs ou enseignants-chercheurs sont permanents. Plusieurs universités seront atteintes de thrombose si les récentes décisions de stopper tout renouvellement de fonctionnaires et d'interdire la possibilité de renouvellement des CDD ne sont pas modifiées.

Un mouvement social large – réunissant des organisations syndicales de toutes catégories (professeurs, chercheurs, personnels administratifs), des collectifs de précaires et doctorants, des organisations d'étudiants et la puissante association nationale des enseignants universitaires (ANDU) – s'est constitué et unifié autour de trois revendications : le recrutement de 20 000 postes de titulaires étalé sur cinq ans ; la création d'un statut unique de prétitulaire à durée déterminée permettant l'accès aux concours de recrutement extraordinaires de titulaires à venir ; le prolongement immédiat des précaires actuels jusqu'à la mise en place de ces mesures. ●

*Fabrice Guilbaud*

## RETRAITE ADDITIONNELLE DES FONCTIONNAIRES

## Forte dégradation des droits à pension

La retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) est un régime par capitalisation obligatoire qui fonctionne par points. Elle est alimentée par des cotisations fixes sur les primes, indemnités et heures supplémentaires perçues par les fonctionnaires. L'établissement public responsable de la gestion de la RAFP a décidé d'augmenter la valeur d'achat du point de 4,75 % en 2015, et d'autant en 2016. La valeur de service du point restant inchangée, c'est une baisse de rendement consécutive de la pension que subissent les fonctionnaires. Elle est renforcée par une autre décision reportant de 60 à 62 ans la possibilité d'une surcote.

L'établissement, qui justifie ces mesures par la baisse de rendement des obligations, a de plus obtenu du gouvernement de pouvoir investir à 40 % dans des actions au lieu de 25 % auparavant. On peut s'en inquiéter puisque ses choix d'investissements en 2009, ayant conduit à constater une moins-value de plus de 650 millions d'euros fin 2011, ont été fortement critiqués par la Cour des comptes en 2013.

Lors du conseil d'administration du 5 février, les syndicats de fonctionnaires ont quitté la salle avant le vote de ces mesures, les ministres n'ayant pas répondu à leur demande de report. Ils ont publié un communiqué unitaire pour dénoncer la baisse brutale des droits, demander un bilan du régime et un débat sur son avenir. ● *Philippe Aubry*

# Quand la démocratie universitaire stoppe la fusion !

→ par le bureau de la section SNESUP Rennes 2

Ce qui s'est joué à l'université Rennes 2 est inédit : par leur démission, les administrateurs ont mis fin de fait au mandat du président, engagé dans un processus de fusion à marche forcée avec Rennes 1.

Le 30 janvier dernier, à l'issue de la séance du conseil d'administration, plus de deux tiers des administrateurs de l'université Rennes 2, dont les élus SNESUP, ont présenté leur démission, emportant de fait la dissolution des conseils centraux et

▼  
**La démission collective restait le seul moyen statutaire pour permettre à la communauté universitaire de reprendre la main sur un débat qui la concerne et de mettre un terme au projet de fusion.**

la fin du mandat du président de l'université.

▲  
Cette situation inédite est le résultat d'un processus engagé en septembre 2013, date à laquelle les deux présidents des universités rennaises ont annoncé par voie de presse, avant même de le présenter aux personnels et étudiants de leurs établissements, leur volonté de fusionner. Le calendrier législatif et le cadre de la nouvelle loi ESR ont été les premiers arguments retenus pour expliquer cette stratégie de deux exécutifs, encouragés par Rennes Métropole, qui voyait dans la création d'une nouvelle université de Rennes un levier majeur de

son schéma de développement métropolitain. Cette perspective annonçait en effet la construction du plus gros site universitaire de l'Ouest en cumulant près de 47 000 étudiants, mettant en position hégémonique ce nouvel établissement dans le contexte de création simultanée de la COMUE Bretagne Loire.

Le choix de s'engager dans un processus de fusion avait été acté par les CA des deux universités en mars 2014. Le SN, qui a voté contre, a exprimé à plusieurs reprises ses doutes et interrogations sur un tel projet, soulignant notamment l'opposition d'une bonne partie de la communauté universitaire à ce processus. Les injonctions descendantes de l'équipe de direction vers les services et les composantes ont été particulièrement mal vécues. L'absence de réflexion sur les objectifs d'une telle fusion, notamment sur le plan pédagogique et scientifique, les difficultés de concertation entre les services des deux établissements, la confrontation de deux modèles organisationnels et institutionnels différents n'ont jamais permis de poser les bases d'un projet cohérent et d'une réflexion sereine de l'ensemble des parties. Le désaccord pro-

fond sur la future gouvernance du nouvel établissement, avec un déséquilibre réel sur la composition des conseils centraux, a conduit les administrateurs de Rennes 2, dans une dynamique intersyndicale et mandatés par une AG des personnels, à stopper ce processus.

À plusieurs reprises, le président a été alerté par l'ensemble des forces syndicales sur l'impossibilité de poursuivre une démarche conduisant à renforcer les inégalités entre les deux établissements. Le refus de porter la voix des administrateurs, l'expression publique de son désaccord avec la position des élus des conseils et la division au sein même de son bureau ont rapidement posé un problème de confiance et de légitimité. La démission collective restait donc le seul moyen statutaire pour permettre à la communauté universitaire de reprendre la main sur un débat qui la concerne directement et de mettre un terme à ce projet de fusion. C'est une bonne nouvelle pour la démocratie universitaire et pour les arts, les lettres, les langues et les sciences humaines et sociales, qui conservent un pôle important de la pensée critique dans le Grand Ouest. ●

## CONGRÈS D'ORIENTATION 2015

# Soyez nombreux à participer !

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

Le congrès d'orientation se tiendra cette année à la Cité Descartes, université Paris-Est Marne-la-Vallée, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril.

Les congrès d'étude et d'orientation sont des moments privilégiés pour que la réflexion collective des syndiqués nourrisse, par sa diversité et sa richesse, l'analyse, les propositions et les mandats du SNESUP-FSU. Dans tous nos établissements, avec des temporalités et des modalités parfois différentes, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes concrets : difficultés budgétaires, problèmes de capacités d'accueil, question lancinante de la sélection, renouvellement des conseils, installation des COMUE, difficultés à mobiliser les

collègues malgré un constat largement partagé sur la dégradation des missions et des conditions d'exercice de nos métiers, incitations pressantes des tutelles à l'innovation et au numérique, etc.

Pour favoriser le temps de la réflexion collective et de l'élaboration de propositions, une large part du congrès sera consacrée au travail au sein de 4 commissions traitant quatre thèmes transversaux : « mythe de l'excellence », « conditions de travail », « formations en évolution », « syndicalisme de proximité ». Ces analyses et propositions seront des

éléments qui nourriront également notre expression en vue des élections nationales proches, au CNESER en mai et au CNU en septembre, et des élections locales en fin d'année 2015.

**Ce moment fort de la vie démocratique de notre syndicat nécessite une forte et large implication aux réunions et débats au sein des sections ; il implique également une participation nombreuse au congrès lui-même ! ●**



# Renouvellement des CHSCT

→ par Michel Carpentier,  
représentant SNESUP-FSU au CHSCT national

Succédant aux anciens CHS, les CHSCT s'imposent peu à peu comme une instance incontournable. Au prix, il est vrai, d'un travail de terrain considérable de la part des camarades qui s'y consacrent.

Absence de moyens, manque d'expérience, entraves de toutes sortes de la part de l'administration, qui considère l'action des CHSCT comme une intrusion dans son domaine, le premier mandat a été marqué par une période d'installation souvent difficile. Confrontés d'emblée à des situations dramatiques causées par la dégradation accélérée des conditions de travail qui affecte toutes les catégories de personnel, les membres des CHSCT ont dû acquérir des compétences techniques et juridiques, se familiariser avec l'ergonomie et la médecine de prévention, analyser les rapports et les plans de prévention, réaliser des visites de services.

Le mandat qui commence doit permettre de continuer l'action engagée et de conforter le rôle des CHSCT. On peut déjà recenser certains des problèmes auxquels ils seront confrontés.

En sciences expérimentales, la sécurité dans les laboratoires se dégrade, menacée sur plusieurs fronts : pression de plus en plus forte pour publier vite et beaucoup, restrictions budgétaires, risques nouveaux encore mal évalués (nanomatériaux...). Obstacle supplémentaire à la prévention,

le secret s'étend sur la nature des recherches, sous prétexte de secret commercial ou militaire (mise en place des ZRR), ou simplement par l'effet de la méfiance qui s'installe entre collègues devenus concurrents.

Il faudra veiller à la relance du plan amiante. Or la médecine de prévention se porte mal, notamment en raison de la pénurie de médecins du travail.

L'application de l'accord d'octobre 2013 sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) sera difficile. Trop souvent, les établissements se contentent d'intervenir sur les symptômes au moyen de dispositifs d'aide au personnel en difficulté. Or on ne peut mettre en place une véritable politique de prévention sans examiner les politiques mises en œuvre depuis le début du siècle, qui ont bouleversé l'organisation du travail. Les CHSCT ont là un rôle essentiel à jouer pour exposer les causes profondes de l'explosion de la souffrance au travail : généralisation du management par projet, individualisation des tâches et des carrières, concurrence généralisée, précarité, évaluation, politique indemnitaire. Les regroupements et les fusions d'universités ne seront pas sans répercus-

sions sur les conditions de travail. C'est d'autant plus préoccupant que les fusions déjà opérées (Strasbourg, Lorraine, Marseille, Bordeaux...) ont à chaque fois entraîné la disparition des CHSCT des anciens établissements au profit d'un CHSCT unique, aux moyens réduits, éloigné du terrain et hors de mesure d'embrasser l'intégralité des risques de la nouvelle entité.

Les CHSCT ne devront pas trop compter sur l'aide du ministère qui, poussé par la Conférence des présidents d'université, tire prétexte de l'autonomie des établissements pour abandonner toute politique nationale effective en matière de santé et de sécurité au travail, et plus généralement de « ressources humaines ».

Dans ce contexte, il est important de ne pas rester isolé : les réseaux jouent un rôle essentiel dans les échanges d'information et le partage des expériences. Les camarades concernés sont invités à s'inscrire sur la liste [reseau-hsct@list.snesup.fr](mailto:reseau-hsct@list.snesup.fr). Le stage « CHSCT du Sup » des 28 et 29 mai prochains sera l'occasion pour les « anciens » d'échanger leurs expériences et d'en faire profiter les « nouveaux ». ●

## PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

# Évaluation nationale : un choix de l'établissement

→ par Antonio Freitas, secrétaire CNU

Les demandes de PEDR ont été examinées en 2014 pour la première fois par le CNU. Les établissements ont le choix de confier l'étude des demandes à l'instance nationale ou à des enseignants-chercheurs extérieurs.

Pour raison d'autonomie, les établissements n'ont pas l'obligation de recourir aux sections compétentes du CNU. Ainsi, 8 sur 125 ne font pas appel à cette instance nationale élue. Ces 8 établissements s'adressent à des « experts » extérieurs qu'ils ont désignés. Contactez le service du personnel de votre établissement pour vous en assurer.

Il faut aussi noter que les établissements faisant appel au CNU ne sont pas contraints par les avis de celui-ci. Néanmoins, si ces établissements ont choisi une évaluation nationale par le CNU,

c'est en principe pour en suivre l'avis, notamment pour le « chapeau A ». De plus, un avis positif est un atout fort pour le candidat pour faire valoir l'obtention de la prime.

Le bilan de cette première évaluation est disponible sur le site de la CP-CNU<sup>(1)</sup>. Le résultat le plus significatif montre un rééquilibrage entre les deux corps des EC avec une nette évolution en pourcentage d'évaluations « A » favorables aux MCF, 44,6 % contre 26,73 % en 2011 sur l'ensemble des sections mais avec de grandes disparités entre ces dernières.

Le calendrier de la campagne 2015 est disponible<sup>(2)</sup>. L'application ELARA sur le site GALAXIE est ouverte depuis 12 février 2015 jusqu'au 4 mars 2015 (16 heures, Paris) pour le dépôt des candidatures. Les résultats seront publiés le 4 octobre 2015. ●

(1) [www.cpcnu.fr/web/cpcnu/documents](http://www.cpcnu.fr/web/cpcnu/documents), rubrique CP-CNU/Comptes Rendus/AG/AG2014/AG\_26\_11\_2014, document AG\_26\_11\_2014\_fin.pdf.

(2) [www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_PEDR.htm](http://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_PEDR.htm).

# L'Université attend de partager l'espoir

→ par des collègues de la diaspora grecque de Paris, notamment Dina Bacalexi, ingénieur de recherche au CNRS

Dans son discours, le nouveau Premier ministre a insisté sur les investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche, les universitaires grecs attendent maintenant la mise en application du programme gouvernemental pour l'ES.

**S**i, en France, le changement de majorité gouvernementale en 2012 a mené non à un changement, mais à une continuité des politiques précédentes pour l'université, en Grèce, le nouveau gouvernement de SYRIZA s'inscrit dans une logique de rupture avec le passé pour l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier. Le discours d'investiture du nouveau Premier ministre pose certains jalons, en insistant sur les investissements dans l'Université et la recherche, considérées comme « l'avenir » et non plus comme des dépenses inutiles. Un programme ambitieux sera mis en place pour endiguer la fuite des cerveaux et faire revenir les jeunes diplômés partis avec la crise (rappel : 30 % de chômage en Grèce, 60 % chez les jeunes, 200 000 jeunes émigrés ces cinq dernières années).

La responsable éducation de SYRIZA déclarait récemment (17/1/15) : « *Nous allons ouvrir le dialogue pendant un an avec les organisations représentatives des personnels, avec les enseignants des universités, avec les élèves et les étudiants, dans l'objectif d'une réforme qui fasse consensus dans la société, mais qui ait aussi le soutien des enseignants. Car s'il n'y a pas de soutien des enseignants, on ne peut procéder à une réforme substantielle.* » C'est déjà un changement de ton et de climat. Mais ce qu'attendent surtout les universitaires grecs, malmenés (comme tout le secteur public) par les gouvernements d'allégeance à la troïka, c'est la mise en application du programme gouvernemental pour l'enseignement supérieur. Il est intéressant de présenter ici quelques aspects de ce programme.

La Grèce compte 23 universités et 15 Instituts d'enseignement technologique à statut public, ainsi qu'une vingtaine d'Instituts universitaires de recherche à statut privé non lucratif. Le tout regroupant

environ 11 000 enseignants-chercheurs. Tout d'abord, suppression de la loi dite « Diamantopoulou », du nom de la ministre PASOK et ex-commissaire européenne qui l'avait instaurée en 2011. Cette loi transformait les universités en

quasi « sociétés anonymes », sur le modèle des sociétés anonymes footballistiques, comme disaient les collègues en se moquant. La gouvernance des universités retournera aux instances démocratiques élues, le Sénat et le prytane (le président de l'université en Grèce), marginalisés par des

conseils où des managers extra-universitaires prenaient les décisions stratégiques. Il sera mis fin aux arnaques des simili-universités privées qui visaient la clientèle captive des jeunes ayant échoué au concours d'entrée à l'université. Les universités seront strictement publiques, comme le stipule la Constitution, mais elles ne seront pas « étatiques ». L'État les financera mais leur rendra leur autonomie pédagogique et scientifique. Le lien entre recherche et université sera rétabli, les nouveaux centres de recherche seront des établissements publics. Il y aura des recrutements de personnel administratif en suffisance pour faire fonctionner correctement toutes les universités.

SYRIZA veut supprimer le concours d'entrée à l'université, qui s'étalait sur les deux dernières années du lycée et faisait

prosperer les boîtes privées de préparation. L'accès sera libre et il n'y aura pas de frais de scolarité.

Mesure emblématique des luttes pour la liberté et la démocratie, le rétablissement de l'asile universitaire est salué par tous : c'est l'interdiction pour les forces de l'ordre ou l'armée de pénétrer dans l'enceinte des établissements. La dictature des colonels l'avait transgressé une seule fois, lors du soulèvement de l'École polytechnique d'Athènes le 17 novembre 1973.

Pour l'enseignement technologique (l'équivalent des IUT), ouverture de nouveaux instituts répondant aux besoins d'éducation technologique et professionnelle de haut niveau que nécessitent l'économie et la société grecques. Suppression de la clause de n+2 censée lutter contre les « éternels étudiants » (tolérance de 2 années supplémentaires d'études avant radiation), prise en compte des conditions de vie des étudiants. Réintégration des étudiants radiés qui souhaitent continuer.

Pour les départements de pédagogie (l'équivalent des ESPE), ouverture à tous les candidats qui le souhaitent, sans sélection préalable en fonction des options du lycée.

Espérons que l'augmentation générale des salaires vaudra aussi pour les personnels des universités, qui ont subi des réductions inimaginables (un professeur d'université avec près de vingt ans d'expérience ne gagnait plus que 1 800 euros), et que les agents « mis en disponibilité » (antichambre du licenciement pour les fonctionnaires) sous l'instigation de la troïka seront réintégrés. Le pays a besoin de son université, le potentiel existe. Nos collègues, qui ont mené des combats courageux et ont admirablement résisté, qui ont rempli leur tâche avec un dévouement rare et une haute idée du service public, attendent beaucoup du nouveau gouvernement. Ils sont prêts à s'investir pour que le changement devienne la réalité d'un pays qui relève à nouveau la tête. Ils pourront compter sur notre solidarité. ●

▼  
**Le nouveau gouvernement de SYRIZA s'inscrit dans une logique de rupture avec le passé pour l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier.**  
▲



© Jean-Pierre Daltéra / Flickr

## UNIVERSITÉ DE NANTES

## Quoi de neuf à Nantes ?

**D**u côté du budget, même l'équipe présidentielle, qui court après la « maîtrise budgétaire », donne des signes de lassitude en voyant que le ministère piétine ses efforts en réduisant sans cesse les dotations, en gelant des crédits, en réduisant l'enveloppe CPER. Le président, en CA, rappelle qu'il défend les intérêts de l'université auprès du ministère, cependant à la question « *D'accord, mais le gouvernement ne semble pas être impressionné, alors, maintenant que fait-on ?* », un instant étonné, il répète qu'il va de nouveau défendre vigoureusement les intérêts de l'université !

L'épisode « semaine chômée faculté des langues » a eu un écho médiatique à retardement début février : cette mesure absurde a été interdite par la présidence dès que nous en avons fait la publicité, mi-décembre. Il existe hélas des procédés plus sornois utilisés pour faire l'équivalent : heures maquettes supprimées partiellement ou remplacées par du travail personnel en autonomie, groupes surchargés (sans doute pour favoriser la réussite des étudiants), mutualisations excessives.

Au sujet des contractuels, comme partout, ici se met en place un groupe de travail « élaboration d'une charte de gestion » des personnels contractuels. Il faudra nous concerter au niveau national du syndicat pour que partout les intérêts des contractuels soient bien défendus.

Concernant les élections professionnelles (4 décembre 2014), le bilan n'est pas satisfaisant ; cela peut s'expliquer par le faible nombre de BIATSS syndiqués FSU. Cette absence militante est un handicap pour mener une campagne crédible. Les enseignants ont voté majoritairement pour la FSU mais la participation est moins bonne que chez les BIATSS. Au comité technique (CTE), la participation s'élève à 27,1 %, avec 12,9 % pour la FSU, soit 1 siège (au lieu de 2 avant) ; au comité technique universitaire (CTU), la participation est de 26,2 % et le score du SNESUP de 30,1 %. ●

*Hervé Lelourec, membre élu du CA*

## ESPE DE L'ACADÉMIE DE NICE

## Le dépeçage continue

**A**vec la mutation des IUFM en ESPE, les conseils généraux ont perdu leur obligation de participer financièrement à la formation des maîtres.

Celui des Alpes-Maritimes, à moins de deux mois des élections, vient de décider de récupérer le centre principal, un ancien séminaire affecté à la formation des enseignants depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. Il se trouve géographiquement collé au campus principal Valrose. Le conseil général envisage de déplacer services et lieux de formation vers le deuxième centre du département, qui est déjà notoirement trop petit.

L'université de Nice avait profité de l'intégration en 2008 pour en récupérer des parties importantes et notamment installer les services financiers en plus d'une récupération de moyens humains : 35 ETP en moins entre 2007 et 2013 ! La présidente de l'UNS a décidé d'organiser elle-même une AG le 11 février. Il ne s'agissait en fait que d'une réunion d'information pour mettre les personnels devant le fait accompli.

Seuls les aspects techniques ont été abordés sous le mode « ne vous inquiétez pas, je m'occupe de tout... mais on ne peut rien empêcher ».

Les conséquences pour la formation des enseignants sont pourtant lourdes : temps de déplacement des étudiants, interdisciplinaire en diminution faute de lieux de rencontre pour les étudiants, etc.

Aucune information officielle n'a été transmise sur les listes, les élus du Conseil d'école sont une fois de plus ostracisés (tous les élus sont FSU) et le CE est considéré comme une chambre d'enregistrement. L'infantilisation des personnels continue et la dématérialisation de l'ESPE en service commun semble bien lancée à Nice. ●

*Thierry Astruc*

## UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

## Mutation à marche forcée d'un grand établissement à l'encontre des valeurs universitaires

**L'**université Paris-Dauphine, grand établissement depuis 2004, vit ces dernières années à l'heure des réformes statutaires dont l'une des conséquences est d'asseoir le pouvoir et de prolonger le mandat de son président (de mai 2007 à novembre 2016). Ce président revendique la mutation de l'établissement vers un modèle expérimental qui s'éloigne du droit commun et qui nie les valeurs démocratiques, collégiales et pluridisciplinaires. L'entorse la plus criante au droit commun a été l'approbation du plan pluriannuel sans le montant global de dotation ni les montants consacrés à la masse salariale, aux crédits de fonctionnement et aux crédits d'investissement, bien que l'établissement soit doté des RCE depuis 2011 – la gestion de l'université n'est plus soumise alors à aucune contrainte réglementaire.

Les valeurs démocratiques ont, entre autres, été mises à mal dans la procédure d'élaboration du projet de décret statutaire de l'établissement : refus de présenter le projet pour avis au CS et au CEVU malgré les engagements pris par écrit ; refus de communiquer le projet à l'ensemble du personnel pour des raisons soi-disant démocratiques ; refus de débattre sur le fond d'un projet de vingt-six articles, le président n'en soumettant que six à la discussion sous forme d'amendements distribués à l'entrée en séance et non soumis à l'avis préalable du CT.

Les valeurs collégiales sont directement remises en cause dans le projet de décret : institution d'un comité d'analyse stratégique aux attributions inconnues composé de membres extérieurs choisis par le président et « désignés » par le CA sans autre précision ; institution d'un vice-président en charge de la politique relative aux conditions de travail des EC sans précision de sa qualité et de ses attributions ; institution du CA en formation restreinte (composé de sept PU et sept MCF) pour la gestion des carrières des EC alors qu'il y a plus de dix sections CNU présentes dans l'établissement.

Les valeurs pluridisciplinaires sont bafouées : suppression du laboratoire de recherche des langues ; transformation des postes de MCF en anglais en postes de PRAG sans consultation préalable des EC de langues ; suppression ou gel de postes en sciences de l'éducation malgré la vivacité du pôle éducation du laboratoire de sociologie et sciences politiques.

Cette mutation menée tambour battant par le président rencontre heureusement une résistance grâce à la vingtaine d'administrateurs et à l'intersyndicale (FSU, CGT et SNPTES) qui osent dire non même en votant à main levée.

Enfin, sont à déplorer les conditions de plus en plus précaires des personnels BIATSS, accablés par une hiérarchie autoritaire : les titulaires sont remplacés par des contractuels en CDD, tandis que les contractuels en CDI sont licenciés de manière irrégulière (une motion de soutien a été à ce jour signée par 150 membres du personnel, toutes catégories confondues). ●

*Section SNESUP Paris-Dauphine*



Enseignement  
 Economistes  
 politique  
 universités  
 social  
 administration  
 Inégalités  
 Elites



# Économie : rien ne va plus ?

→ Dossier coordonné par  
 Fabrice Guilbaud et  
 Christophe Pébarthe

Alors qu'un universitaire français, Thomas Piketty, vient d'écrire un nouveau *Capital* pour le XXI<sup>e</sup> siècle, un best-seller traduit dans plus de quinze langues (Fabrice Guilbaud), l'expertise économique qui oriente les décisions politiques trouve le plus souvent encore ses origines dans le monde patronal, à défaut dans la haute fonction publique (Frédéric Lebaron). Il y a encore loin de la mise en évidence de l'accroissement des inégalités aux réformes politiques.

Mais il ne faudrait pour autant pas en déduire que la science économique enseignée dans les universités françaises le soit de manière critique. Depuis 2000, les étudiant-e-s n'ont eu de cesse de demander un enseignement différent, qui ne soit pas coupé du monde social réel, sans succès jusqu'à présent (Gilles Raveaud). Plus récemment, le projet d'une nouvelle section CNU, permettant une science économique inscrite dans les sciences sociales, a pu donner l'espoir d'un changement prochain (Nicolas Postel). Bien que soutenu par de nombreux universitaires français et étrangers, il a été abandonné par le ministère à la suite de quelques rodomontades de conservateurs patentés. Il s'agissait pourtant, pour l'économie, d'opérer un retour aux sources (Arnault Skornicki). Une autre économie est donc possible, même si toutes les tentatives ne sont pas à prendre pour argent comptant. Il est ainsi à craindre que derrière l'économie sociale et solidaire se cachent de nouvelles façons d'exploiter les salarié-e-s (Matthieu Hély).

# Les Lumières découvrent l'économie

→ par Arnault Skornicki, maître de conférences en science politique, université Paris-Ouest Nanterre

**Théorisée dès l'Antiquité, l'économie devient « politique » au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'émergence de l'État-nation, avant d'être érigée au rang de science au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

Si, dès l'Antiquité, Aristote pensait l'économie comme un domaine de la réalité ; si une riche réflexion économique existait au Moyen Âge (saint Thomas) et à la Renaissance (l'école de Salamanque) ; si l'expression « économie politique » a été consacrée au XVII<sup>e</sup> siècle par Antoine de Montchrestien, il revient aux Lumières d'avoir fondé la science économique comme un genre intellectuel spécifique. Genre intellectuel plutôt que discipline, car il n'existait pas d'économistes professionnels dotés de diplômes universitaires en science économique. Mais genre spécifique, avec la fondation des premières chaires d'économie politique en Italie et en Allemagne dès les années 1760, et surtout, en raison d'une profusion de publications sur le domaine (agriculture, commerce, finances, fiscalité, industrie, etc.). Avec *La Richesse des nations*, Adam Smith en est la figure la plus célèbre, mais cette œuvre représente un point d'aboutissement de plus d'un siècle de recherches. L'économie devint une préoccupation centrale des Lumières et de nombreux États en Europe (comme la France, le Royaume-Uni, l'Espagne l'Italie, l'Allemagne, etc.).

Cette passion pour l'économie n'est pas sans lien avec la prospérité née de l'expansion mondiale des échanges au XVIII<sup>e</sup> siècle (notamment avec les colonies), qu'on appelait alors les « progrès du commerce ». L'économie politique n'est cependant pas une

science « bourgeoise ». Ses représentants appartiennent aussi bien à la noblesse qu'à la roture. Souvent proches du pouvoir politique, ils se recrutent parmi les philosophes (David Hume ou Adam Smith), les savants (François Quesnay, Condorcet), les administrateurs et hommes d'État (Jean-François Melon, Richard Cantillon, Turgot), parfois les grands négociants reconvertis (Vincent de Gournay et ses proches), mais assez rarement parmi les « entrepreneurs » (le terme est d'époque), comme les fermiers et les manufacturiers.

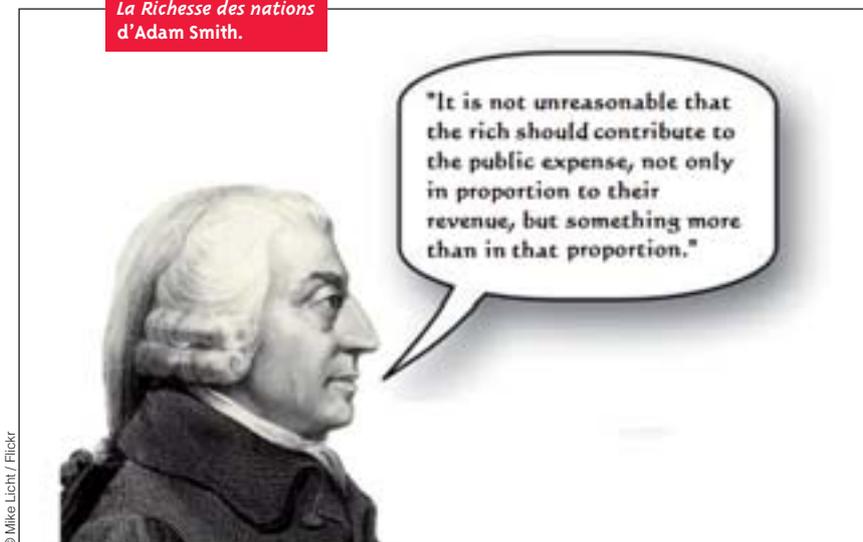
Dans leur pluralité, ces « économistes » cherchent à répondre aux défis que pose la place grandissante de l'économie marchande dans les sociétés traditionnelles, comme l'a montré A. O. Hirschman : comment parer à l'effritement des valeurs traditionnelles ? L'intérêt et l'appât du gain sont-ils compatibles avec l'honneur et le bien public ? Le « doux commerce », selon Montesquieu, apparaît de fait ambivalent : il rapproche les nations, limite l'arbitraire des États et favorise la prospérité, mais il menacerait également les sociétés aristocratiques fondées sur des valeurs très opposées (hiérarchie des rangs, héroïsme militaire, religion). Le marché concurrentiel, au contraire, apparaissait à d'autres théoriciens comme une solution aux difficultés de l'Ancien Régime, et non comme

sa destruction. Depuis les réflexions morales des jansénistes sur les effets sociaux bénéfiques de l'amour-propre, ou de Bernard de Mandeville sur les vices privés qui font le bien public, l'idée d'une compatibilité entre la recherche d'avantages particuliers et l'intérêt général progresse dans le siècle. Pierre de Boisguilbert, ainsi, montrait dès 1712 qu'un agrégat de comportements intéressés sur un marché accomplit l'interdépendance des agents et l'équilibre économique. Autrement dit, ce qu'on appellera plus tard la société civile constitue une réalité sociale indépendante de la volonté de Dieu ou de celle de l'État.

▼  
Il revient aux Lumières d'avoir fondé la science économique comme un genre intellectuel spécifique.  
▲

La sphère des besoins, de la production et de la circulation fonctionne selon ses propres mécanismes (la composition des intérêts personnels) et sa propre rationalité (celle des agents économiques maximisant leur avantage). Il revient à la science économique d'en découvrir et formuler rigoureusement les lois. « Science » : le modèle de la science moderne est une autre spécificité de l'économie politique des Lumières. Ainsi, les physiocrates – l'une des plus grandes écoles systématiques dans le domaine – n'avaient de cesse de marteler le caractère scientifique, déductif et « évident » de leur théorie. Le libéralisme naissant s'appuyait donc sur la rhétorique scientifique pour promouvoir le capitalisme, avant même la Révolution industrielle. Cependant on ne saurait assimiler les économistes des Lumières à des évangélistes du marché. Non seulement l'État doit intervenir activement pour instituer et protéger la libre concurrence, mais l'équilibre économique n'est pas automatiquement optimal, assurent Smith et d'autres : il prend du temps et produit des ratés que le législateur doit anticiper et corriger. De surcroît, d'autres économistes, comme Ferdinando Galiani ou Jacques Necker, critiquaient déjà les libéraux de leur temps pour leur manque de réalisme et leur insensibilité aux souffrances populaires. La science économique n'était alors, faut-il le rappeler, nullement détachée des enjeux moraux : elle était pleinement une science morale et politique. ●

Citation tirée de *La Richesse des nations* d'Adam Smith.



# Les manières d'être économiste

→ par Frédéric Lebaron, professeur de sociologie à l'UVSQ, membre de la section SNESUP de l'UVSQ

**Liée au monde patronal ou académique, ou bien issue de la contestation du savoir dominant, l'expertise en science économique se décline sous des formes diverses. Tour d'horizon des différentes façons d'envisager l'économie.**

Investie d'un fort capital symbolique, l'expertise en science économique est étroitement liée au pouvoir, qu'il soit politique, administratif ou... économique. Les acteurs patronaux se considèrent souvent comme des « experts » de l'économie, d'autant plus lorsqu'ils peuvent revendiquer une qualification en la matière et/ou qu'ils développent une prétention à la « théorisation ».

Alain Minc et Jacques Attali, conseillers du prince et essayistes, incarnent cette prétention : chez Minc, elle est associée au passage par l'Inspection des finances, souvent considérée comme synonyme d'une maîtrise des « réalités économiques » dans les cercles politiques et administratifs ; dans le cas Attali, elle s'appuie sur un passage par le monde académique *via* un doctorat d'État obtenu à Dauphine en 1979, complétant une trajectoire de multidisciplinisme (Polytechnique, École des mines, Sciences Po, ENA). Le point commun à cette figure d'économiste est l'importance du capital médiatique et du capital social élitaire ou mondain.

Tout aussi liés au monde patronal, les économistes des organisations professionnelles et des *think tanks* diffèrent des précédents par leur spécialisation dans l'analyse de conjoncture et/ou l'expertise de politique économique. En France, l'analyse de conjoncture patronale est menée au sein de Coe-Rexecode, et les conseils de politique économique peuvent émaner d'organisations comme l'Institut de l'entreprise. À l'opposé, les économistes des organisations syndicales sont peu nombreux et peu visibles dans le champ médiatique. Citons cependant l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), qui regroupe des économistes critiques dont les études sont tournées vers le monde syndical. La Fondation Copernic est ce qui se rapprocherait le plus d'un « *think tank* » syndical et associatif, avec le conseil scientifique d'Attac France.

À côté du monde patronal, la haute administration emploie des économistes « praticiens », notamment au ministère des Finances et à la Banque de France. Traditionnellement, les inspecteurs des finances et les



© Saulo Cruz / Flickr

L'approche de l'économie diffère selon les courants de pensée.

« trésoriers » tenaient le haut du pavé. Ils sont aujourd'hui concurrencés par les administrateurs de l'INSEE les plus qualifiés (titulaires d'un doctorat à l'anglo-saxonne, notamment). La nomination de Benoît Cœuré, X-ENSAE, au directoire de la BCE illustre cette tendance.

## Grandes écoles et universités occupent une position plutôt subalterne

Tournés vers la production de connaissances académiques, les économistes académiques sont moins directement connectés à la « décision » économique ou politique. Leur visibilité croissante est liée à la montée en puissance de la discipline.

On peut déceler trois modèles. Le premier se rapproche des figures évoquées : économistes universitaires

proches des pouvoirs économiques et politiques, ils cumulent souvent des fonctions dans la banque ou l'industrie avec leur activité académique, plutôt centrée sur l'enseignement et la valorisation.

Ceux que la critique sociale désigne parfois comme « économistes à gage », à cause de leurs liens avec la finance, ont une position éminente, à l'échelle européenne (par exemple l'institut Bruegel) comme à l'échelle nationale (avec le médiatique Cercle des économistes) ou plus locale (dans les Conseils économiques et sociaux régionaux). Une deuxième figure est constituée par les économistes académiques *mainstream*, quasi exclusivement tournés vers le champ mon-

dial de la science économique dominé par les États-Unis et consacré par un « système de prix » (John Bates Clark Medal, Nobel, etc.). Se référant à une discipline unifiée autour de critères d'évaluation bien définis (avec la bibliométrie), ces économistes produisent (en anglais) un savoir relativement ésothérique qui peut se voir valorisé dans le champ politique et surtout médiatique, quand bien même il peut être assorti de préconisations diverses. Le Nobel de Jean Tirole incarne cette figure. Celle-ci présente cependant une différenciation interne croissante, avec des prises de position intellectuelles allant de la gauche critique à la droite libérale.

Une troisième figure est représentée par l'économie critique, issue de la contestation du savoir dominant. Souvent liée à l'univers militant, cette façon d'être économiste est aujourd'hui associée à la notion d'hétérodoxie. Sans jamais avoir disparu en France, elle a gagné en visibilité avec la contestation de l'enseignement *mainstream* et avec la revendication d'une nouvelle section au CNU. Ce pôle est lui-même assez complexe, avec des économistes plus militants, d'autres plus proches des économistes *mainstream*, certains plus littéraires (notamment l'histoire de la pensée économique), d'autres plus formalisateurs ou quantitativistes.

La crise de la pensée économique contemporaine se traduit par un brouillage des frontières, comme lorsqu'un économiste *mainstream* tel que Thomas Piketty dénonce les politiques d'austérité, l'accroissement des inégalités et prône une économie politique liée aux autres sciences sociales. ●

▼  
La crise de la pensée économique contemporaine se traduit par un brouillage des frontières...  
▲

# La longue marche des revendications étudiantes pour un autre enseignement de l'économie

→ par Gilles Raveaud, maître de conférences en économie, Institut d'études européennes, université Paris 8 Saint-Denis

**Manque de pertinence, faible ouverture aux autres disciplines, marginalisation des techniques qualitatives... Depuis le début des années 2000, les étudiants dénoncent les handicaps dont souffre l'enseignement de l'économie dans le supérieur.**

Le constat est désormais partagé, l'enseignement de l'économie à l'université est trop déconnecté des réalités, il accorde une place trop importante aux techniques quantitatives, et il ne présente pas une variété suffisante de théories (enfin, il ne prépare pas assez bien les étudiants à la vie professionnelle, mais ce trait est partagé avec de nombreuses formations universitaires).

## D'« Autisme-Économie »...

Des étudiants ont protesté contre cette situation. Les premiers furent ceux qui, en 2000, dénoncèrent « l'autisme » de leur discipline – ce qui leur valut leur nom de mouvement « post-autiste »<sup>(1)</sup>. Parti des Écoles normales supérieures d'Ulm et de Cachan ainsi que de plusieurs universités, le mouvement devait acquérir une ampleur suffisante pour inciter le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Jack Lang, à demander à l'un des économistes français les plus respectés, M. Jean-Paul Fitoussi (alors directeur de l'OFCE), de rédiger un rapport sur le sujet<sup>(2)</sup>.

Celui-ci se montra très largement favorable aux demandes des étudiants, M. Fitoussi proposant de remplacer l'excessive spécialisation actuelle par un modèle alternatif, plus proche de ce qui se faisait là où il enseignait, à Sciences Po Paris, dans lequel les étudiants étudieraient deux matières simultanément

pendant leurs trois années de licence, la spécialisation n'intervenant qu'avec l'entrée en master. Par ailleurs, Jean-Paul Fitoussi appelait à des cours « intégrés » articulant théories économiques, faits et politiques économiques, afin d'éviter le morcellement actuel.

À l'inverse, les étudiants du mouvement regrettèrent que le rapport ne défende pas plus clairement les enseignements d'histoire des faits et d'histoire de la pensée, alors en recul dans de nombreux établissements.

## ... à PEPS-Économie

Cette évolution vers un enseignement plus technique et moins « humaniste » devait être confirmée par le travail d'enquête mené par la deuxième génération d'étudiants, celle de PEPS-Économie (Pour un enseignement pluraliste dans le supérieur), apparue à la fin des années 2000. Dix ans plus tard, les constats sur l'enseignement de l'économie dans le supérieur étaient les mêmes : manque de pertinence, faible ouverture aux autres disciplines, lectures insuffisantes des auteurs, marginalisation des techniques qualitatives... Les étudiants de PEPS menèrent une enquête sur les matières enseignées dans 50 licences d'économie en France (sur 54)<sup>(3)</sup>. Et le résultat fut impressionnant : l'épistémologie, l'histoire de la pensée et l'histoire des faits, ces trois

disciplines « réflexives » essentielles à la formation du (ou de la) futur(e) économiste représentent moins de 5 % du total des enseignements, quand les cours techniques (statistiques, probabilités, économétrie) totalisent 19,5 % des heures de cours – auxquels il faut ajouter la micro-économie et la macro-économie pour plus de 10 % chacune.

Face à ce constat, les étudiants de PEPS ont proposé une maquette de cours alternative, qui propose de partir d'« objets-problèmes », plutôt que de raisonner à partir des disciplines ou des théories<sup>(4)</sup>. Cette approche radicale a pour effet de casser les habitudes des enseignants-chercheurs, qui devraient être capables d'expliquer pourquoi il y a du chômage, de dire si le libre-échange est bénéfique, ou de montrer comment faire pour payer les soins de santé ou les retraites, etc., sans pouvoir se réfugier derrière leurs équations ou (plus rarement) leurs auteurs en renvoyant la question à « plus tard ».

Cette approche est passionnante, mais elle est trop différente de ce que pratiquent les universitaires, orthodoxes comme hétérodoxes, pour pouvoir s'imposer de suite. Enseigner à partir des objets implique en effet de mobiliser des savoirs provenant de différentes disciplines, pour certains inconnus, et de « se mettre en danger » en essayant de répondre à des questions difficiles. Bref, tout un tas de choses que les universitaires n'aiment pas faire ! En témoigne le rapport rédigé par Pierre-Cyrille Hautcoeur<sup>(5)</sup>, qui reprend les constats déjà énoncés par le rapport Fitoussi, mais qui n'en tire aucune conséquence forte, que ce soit en termes d'enseignement ou de recherche.

Mais peut-être les choses changeront-elles avec le futur mouvement des étudiants de 2020... ●

(1) [www.autisme-economie.org](http://www.autisme-economie.org).

(2) Jean-Paul Fitoussi, *L'Enseignement supérieur de l'économie en question*, Fayard, 2001.

(3) Voir PEPS-Économie, « L'enseignement de l'économie dans le supérieur : bilan critique et perspectives », *L'Économie politique*, n° 58, p. 6-23, 2013.

(4) <http://goo.gl/1Sof8v>.

(5) Voir rapport de Pierre-Cyrille Hautcoeur, « L'avenir des sciences économiques à l'université en France », 5 juin 2014, <http://lc.cx/Ezh>.

▼  
L'enseignement de l'économie est trop déconnecté des réalités, il accorde une place trop importante aux techniques quantitatives et ne présente pas une variété suffisante de théories.  
▲



Les étudiants réfléchissent depuis une quinzaine d'années à une autre approche de l'enseignement de l'économie.

© Knowmix / Flickr

# Pour le pluralisme maintenant : le projet d'une nouvelle section au CNU

→ par Nicolas Postel, secrétaire de l'AFEP, section SNESUP Lille I

**L'Association française d'économie politique (AFEP) a, dès 2009, fait le constat de la nécessité d'agir pour conjurer la disparition de tous les courants de pensée non *mainstream* en économie.**

L'AFEP a montré<sup>(1)</sup> que, sur la période 2005-2011, sur 120 nominations de professeurs, seuls 6 appartenaient à des courants minoritaires, soit 5 %... Or la disparition des rangs « A » dans un courant de pensée signe sa disparition à plus ou moins brève échéance puisqu'il ne peut plus, dès lors, exister dans les jurys de thèse, les directions de master, de laboratoire. Le pluralisme en économie est donc « cliniquement » mort. C'est un problème politique majeur, puisque qu'il conditionne le débat de politique économique, et c'est un problème éducatif et scientifique massif, puisqu'une science qui ne débat plus se nécrose.

Ce n'est pas faute de rapports en appelant à plus d'ouverture de la discipline : rapport Vernières (1999) ou encore Fitoussi (2001)... jusqu'aux derniers en date, ceux de P.-C. Hautcoeur (2014) et de l'IDIES (2014). Tous dressent un constat accablant de l'état de la discipline et l'invite à « réagir ». Celui de l'IDIES préconise d'expérimenter une nouvelle section CNU. C'est la seule mesure structurelle présente dans le débat public.

L'AFEP défend cette position, tirant ainsi le bilan de tous les espoirs, engagements solennels, réflexions qui ont été menés dans le champ de l'actuelle section 5, et celui d'une situation catastrophique au gré des départs en retraite non remplacés de collègues non *mainstream*. L'épuration intellectuelle est allée si loin qu'il n'existe pas d'autres solutions. Le champ ne parviendra pas à modifier seul son système autoréférentiel : même la crise, durable, imprévue, inconnue, n'a pu provoquer de remise en question interne ! Le gouvernement s'en est finalement convaincu et a annoncé le 11 décembre 2014 sa décision de créer expérimentalement une section « Institution, Économie, Société, Territoire », le décret devait être signé rapidement et l'annonce devait être faite en janvier.

Là s'ouvre une phase proprement hallucinante qui a vu se coaliser l'ensemble des conservatismes disciplinaires et universitaires mêlant, d'une part, des cris d'orfraie devant la terrible



**Le pluralisme en économie, en situation de mort « clinique » ?**

© Raphaël Labbe / Flickr

chose que serait le départ des économistes non *mainstream* vers une autre section : une saignée, une scission, un affaiblissement de la discipline... et, d'autre part, des propos insultants à leur égard, indiquant ici (article du *Figaro* rapportant les propos du président de la section 5 et de quelques doyens) qu'il s'agirait « de nuls et de frustrés », ou de « gauchistes », là (lettre de Jean Tirole<sup>(2)</sup> à la ministre publiée par l'hebdomadaire *Marianne*) que cette section voudrait se soustraire aux universelles règles de l'excellence et serait « l'antichambre de l'obscurantisme » ! Vous avez

bien lu : dénoncer les principes de la « vraie foi » en la sacro-sainte liste de revues indiquant ce qui est bon et ce qui ne l'est pas, critiquer le monisme épistémologique qui réfute toute approche non *mainstream*... cela donc, alors que chacun cherche

des alternatives économiques dans le monde, c'est être « obscurantiste ».

Un tel déchaînement des économistes, pour part libéraux, contre la concurrence des idées ; une telle contradiction dénonçant l'incurie de ce qui n'est pas *mainstream* tout en plaidant l'affaiblissement terrible que produirait leur départ, cela serait comique – ça l'est indubitablement – si le ministère n'avait pas pris ces rododromes au pied de la lettre et n'avait, sur le champ, suspendu son projet... Ainsi donc ces rappels à l'ordre l'ont fait vaciller. Cinq ans de réflexions, de débats, 600 collègues docteurs engagés dans la

réflexion, 300 d'entre eux ayant fait savoir publiquement (dès 2013) qu'ils rejoindraient la nouvelle section CNU si elle était créée, le soutien de personnalités éminentes des sciences sociales (Edgar Morin, Alain Supiot, Marcel Gauchet, Luc Boltanski, Philippe Minard, André Orléan, Olivier Favereau, Jean Gadrey, Bruno Amable, Robert Boyer, Michel Aglietta, Gaël Giraud, Steve Keen, Michael Piore, James Galbraith...), n'ont pas fait le poids face à une coterie de quelques personnalités.

Ce n'est pas fini. Le ministère a remis sa décision à l'issue de la phase des qualifications/recrutements en section 5 au cas où le pluralisme ne progresserait pas suffisamment. C'est sans espoir : on ne change pas en deux semaines des règles du jeu disqualifiantes qui ont cours depuis vingt ans, en janvier les postes sont connus, les COS sont constitués, et les jeux sont faits. Le pluralisme ne progressera pas cette année ! L'AFEP en a tiré les conséquences en lançant, avec plus de 200 personnalités de renom international, une pétition pour que la ministre fasse finalement ce qu'elle avait décidé.

Cela n'enlèverait rien à personne. Cela créerait du nouveau, pour que renaisse le pluralisme des idées, des méthodes, des concepts, sans lequel il n'est pas de savoir économique à même d'éveiller les étudiants et d'éclairer les choix politiques et sociaux.

Pour nous soutenir :

[assoekonomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant](http://assoekonomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant). ●

(1) <http://goo.gl/pYXrOG>.

(2) La lettre et une réponse sous forme de lettre ouverte sont en ligne sur le site de l'AFEP : [assoekonomiepolitique.org](http://assoekonomiepolitique.org).

**On ne change pas en deux semaines des règles du jeu disqualifiantes qui ont cours depuis vingt ans.**

# Le phénomène Piketty

→ par Fabrice Guilbaud

Déjà traduit en plus de quinze langues, avec un demi-million d'exemplaires vendus en France et aux États-Unis en juin dernier, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle* de Thomas Piketty est une bombe éditoriale.

En un livre, la question des inégalités économiques et du partage des richesses a été remise au centre du débat politique. Comment cela a-t-il pu se produire ? Sans résoudre pleinement l'énigme, on peut penser que cela tient à la fois à l'ouvrage, à l'engagement de l'auteur et au contexte politique et académique de sa réception.

## Les forces d'un livre-somme

Son contenu est d'abord tout à fait impressionnant pour quiconque s'intéresse à l'histoire, aux inégalités et aux sciences sociales. Écrit dans un style accessible, ce livre d'économie politique plonge le lecteur dans une masse de données. C'est là sa première force : la base empirique est vertigineuse<sup>(1)</sup>, embrasse une période longue (de 1910-1920 à aujourd'hui pour la plupart des séries sur les revenus ; et à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle pour les patrimoines), et elle couvre les principales puissances économiques mondiales (la comparaison est rigoureusement menée entre la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis ; le Canada, la Suède et le Japon font aussi partie des pays analysés). Deuxième force, une formule :  $r > g$  ( $r$  est le rendement du capital et  $g$  le taux de croissance), qui explique la dynamique de concentration du capital, sa domination sur la croissance et l'activité, donc un accroissement des inégalités. La troisième force du livre est une proposition logique : parce que l'ampleur et la trajectoire des inégalités ne peuvent plus durer, parce que la concentration des richesses détenues par les 10 % les plus riches – et particulièrement le 1 % – a atteint des sommets insupportables, il faut un impôt progressif sur le capital.

## L'activisme d'un auteur soutenu par des stars de l'économie

Mais ce livre n'est pas qu'un objet contenant des données (que Piketty met à disposition en ligne) et des analyses, il est écrit par un auteur qui aime le débat public. Cela n'est pas seulement décelable à travers les unes des quotidiens ou des magazines et les innombrables interviews qu'il a pu donner. Il réplique aussi à ses contradicteurs dans des revues académiques qui lui ont consacré



Thomas Piketty, un homme de débats...

« L'ambition de Piketty est clairement orientée dans le sens du progrès social. »

des comptes rendus ou des symposiums (notamment *Revue française de socio-économie*, n° 13, 2014 ; *British Journal of Sociology*, n° 65-4, 2013). Il répond enfin à des revues théoriques de gauche (*New Left Review*, n° 85, 2014) ou à des invitations à discuter avec des intellectuels médiatiques (avec Alain Badiou sur *Mediapart*, par exemple).

Piketty n'est pas (encore) lauréat du prix de la Banque de Suède, mais il a dominé Jean Tirole dans le débat médiatique. Cela paraît en partie dû à l'énorme promotion de son livre par deux Nobel états-uniens. Keynésiens pratiquant une économie *mainstream* mais « de gauche » car ils sont devenus, comme Piketty, des critiques virulents du capitalisme financier et des politiques d'austérité, Paul Krugman (notamment dans le *New York Times*) et Joseph Stiglitz ont trouvé là une occasion rêvée de promouvoir auprès des élites démocrates une relance de la réforme de l'impôt progressif.

## Quelques critiques substantielles qui ne doivent pas éclipser l'essentiel

Du côté des économistes hétérodoxes, c'est le défaut de définition du terme « capital », voire « une absence de théorie du capital » selon Michel Husson, et du rapport capital/travail qu'il sous-tend, qui a été critiqué. Ainsi, Robert Boyer écrit : « *Cet oubli du rapport salarial livre une théorie parti-*

*culière de la distribution du revenu et des inégalités. En effet, l'analyse [...] n'inclut [pas] le rapport de domination propre à l'organisation de la production dans une économie capitaliste »* (*Revue de la régulation*, n° 14, 2013). Critique convergente avec celle du sociologue Erik O. Wright : « *L'analyse de Piketty néglige et dissimule une réalité essentielle propre aux classes sociales : la longue histoire de l'exploitation et de la domination des travailleurs par le capital »* (*La Vie des idées.fr* 9/1/2015).

Certaines voix de la gauche radicale de salon ont jugé bon de brocarder le réformisme, voire le conservatisme, de Piketty. Mais Gérard Duménil et Dominique Lévy – bien qu'ils défendent une autre lecture de l'histoire du capitalisme « *en termes de mutation des rapports de production (la montée des caractères managériaux du capitalisme des XX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) et de luttes de classe »* – ne s'y trompent pas lorsqu'ils notent : « *Certes l'horizon de Piketty est bien "méritocratique" [...] une telle société méritocratique reste une société de classe, mais si elle était "de gauche", nous serions déjà dans un autre monde* », tout en ayant précisé que « *l'ambition de Piketty est clairement orientée dans le sens du progrès social* » (*Actuel Marx*, n° 56, 2014). Dans son dialogue avec Badiou, Piketty répond d'ailleurs qu'il « *essaie de contribuer à l'émergence de cette nouvelle idée communiste* ». ●

(1) La principale source est la WTID (World Top Incomes Database) construite par une trentaine de chercheurs, au premier rang desquels Emmanuel Saez et Anthony Atkinson.

# L'économie sociale et solidaire n'aura pas lieu

→ par Matthieu Hély, maître de conférences en sociologie, université Paris Ouest Nanterre-La Défense

**Trouvant son origine dès le début de l'ère industrielle, l'économie sociale et solidaire (ESS) est théorisée dans les années 1990, introduisant la question de la « démocratisation de l'économie » au sein des débats publics et citoyens.**



© Eric Gaullier / Flickr

Dans les années 1990, le mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (dont l'acronyme est « Mauss » et Alain Caillé le chef de file) et les théoriciens de « l'économie solidaire », dont Jean-Louis Laville et Bernard Emé sont les principaux auteurs, ont activement participé à introduire la question de la « démocratisation de l'économie » par les mouvements issus de la société civile au sein des débats publics et citoyens. Ces approches ont eu pour effet de donner une unité artificielle à des pratiques, pourtant profondément hétérogènes, uniquement justifiée par l'intuition, vague et confuse, selon laquelle ces activités « solidaires » seraient intrinsèquement porteuses d'une « autre économie » aux contours incertains et aux fondements indéterminés. Le succès de la catégorie d'« économie solidaire » a ainsi fortement participé à la mise à l'agenda de politiques publiques : au niveau des collectivités territoriales tout d'abord, et ce quelle qu'en soit l'appartenance partisane<sup>(1)</sup>, puis au niveau de l'État avec la nomination d'un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire (ESS) en juillet 2012 et l'adoption d'une loi instituant l'« économie sociale et solidaire » en 2014 (loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014).

Ce texte consacre comme des « entreprises de l'économie sociale et solidaire » les groupements de droit privé, incarnant histori-

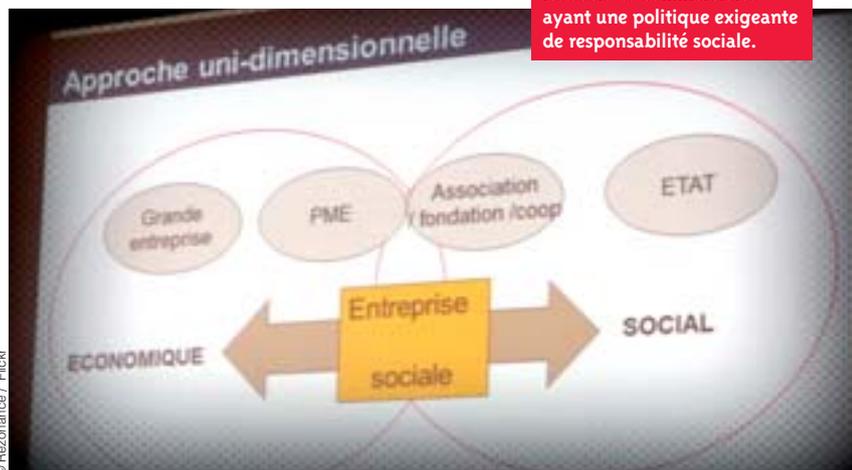
quement l'économie sociale : associations régies par la loi de 1901, coopératives, mutuelles et fondations à but non lucratif. Mais la loi ouvre également aux sociétés commerciales la possibilité d'appartenir à cet espace à la condition notamment de rechercher une utilité sociale dans le développement de leurs activités. Autrement dit, une entreprise à but lucratif ayant une politique exigeante de responsabilité sociale ou se définissant comme une « entreprise sociale »<sup>(2)</sup> sera susceptible d'être reconnue comme partie prenante de l'économie sociale et solidaire. On ne pouvait trouver meilleure preuve à la thèse développée dans notre ouvrage<sup>(3)</sup>, selon laquelle, de sa genèse, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, aux formes qu'elle prend aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est consubstantielle au capitalisme. Car, si l'on aborde le monde de l'ESS à l'aide des

lunettes sociologiques, alors il n'y a pas de raison de considérer *a priori* l'ESS comme espace générateur de pratiques déployées « en dehors » du capitalisme.

Et lorsque l'on prend le temps de confronter l'utopie qu'incarne l'ESS aux pratiques qui sont déployées en son nom (notamment

▼  
De sa genèse, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, aux formes qu'elle prend aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire est consubstantielle au capitalisme.  
▲

La loi de 2014 en matière d'entreprises de l'ESS inclut les associations, coopérations, fondations, etc., mais aussi les sociétés commerciales ayant une politique exigeante de responsabilité sociale.



celles qui concernent le travail et son organisation), force est de constater que la tentation de dissimuler le travail derrière les vertus de l'engagement pour la cause est forte (avec tout ce que ce travail comporte de « non solidaire » sur le plan de la subordination, de la hiérarchie, de la rémunération, etc.). C'est ainsi que le monde associatif, qui rassemble aujourd'hui près de deux millions de salariés, se conforme peu aux normes qui régissent le « vrai » monde du travail : près d'un salarié sur trois ne relève d'aucune convention collective et l'emploi salarié se caractérise par une précarité des contrats de travail et des rémunérations<sup>(4)</sup> : 6 % des embauches sont réalisées en CDI, contre 16 % pour les entreprises du secteur marchand ; à poste équivalent dans le secteur privé lucratif, le montant du salaire perçu est réduit de 14 % quand on travaille dans une association.

Ainsi, la concomitance d'une croissance forte de l'emploi associatif et de la diminution du nombre d'agents de services publics soumis à l'austérité budgétaire doit nous inviter à prêter davantage d'attention à ces travailleurs de l'ESS : incarnent-ils une « quatrième fonction publique » qui ne dirait pas son nom, et dont les conditions de travail et d'emploi sont fort éloignées de celles garanties par les statuts de la fonction publique, ou préfigurent-ils de nouvelles formes du travail « non marchand » ? ●

(1) Le département des Hauts-de-Seine organise annuellement un forum dédié à l'économie sociale et solidaire animé par Jean Sarkozy, élu en charge de l'insertion et de l'ESS.

(2) Clément Gérome, « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? » *Lien social et Politiques*, n° 72, 2014.

(3) *L'Économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, coécrit avec Pascale Moulévrier, La Dispute, 2013.

(4) Fanny Darbus et Matthieu Hély, « Justes causes et bas salaires », *Le Monde diplomatique*, avril 2014.

**FUSION MC2-MC1**

# À quand la fusion PR2-PR1 ?

→ par Jacques Guyot et Philippe Aubry

Longtemps seul, puis rejoint par d'autres organisations, le SNESUP s'est battu pour la fusion des 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes des MCF. Ce barrage était injuste et absurde, amputant les possibilités de reclassement obtenues antérieurement par notre syndicat.

Nous avons gagné en 2001 et on en voit les conséquences aujourd'hui. Plus de 40 % des MCF recrutés sont reclassés au-delà du 3<sup>e</sup> échelon, ce que le barrage contingenté entre 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe rendait impossible. L'augmentation qui en résulte va de 220 à 950 euros par mois. Belle amélioration de carrière ! Notre demande ne faisait pas l'unanimité, ni chez les mandarins attardés pour qui le barrage devait conduire les MCF recrutés à l'issue d'un concours difficile à travailler encore plus dur, ni chez quelques jeunes loups qui escomptaient un avancement au choix ultrarapide grâce à leurs qualités supposées. Dans le corps des professeurs d'université, l'existence d'un goulet d'étranglement au niveau du passage de la 2<sup>e</sup> vers la 1<sup>re</sup> classe est un

**Reclassement d'une vague de maîtres de conférences recrutés en 2011**

Échelon	Durée de l'échelon	Indice majoré	Effectifs	%
1 <sup>er</sup>	1 an	453	0	0
2 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	511	156	9,3
3 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	564	796	47,7
4 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	623	453	27,1
5 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	673	161	9,6
6 <sup>e</sup>	3 ans 6 mois	719	43	2,6
7 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	749	17	1
8 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	783	24	1,4
9 <sup>e</sup>		821	20	1,2

Ventilation selon l'échelon d'accueil - Source : DGRH

constat largement partagé. Le nombre maximal de promotions est insuffisant : il se réduit à 15 % de l'effectif des PR2<sup>(1)</sup>. Le ministère a l'opportunité d'améliorer immédiatement la situation dans l'arrêté qu'il doit prendre pour fixer les taux à compter de 2015. Il s'est pourtant

refusé à toute mesure catégorielle pour les enseignants-chercheurs ces dernières années. Une telle mesure ne résout toutefois pas le problème des blocages de carrières produit par les trois barrages entre la 2<sup>e</sup> classe et l'indice sommital du corps des PR. Les forts écarts de rémunération qui en résultent en fin de carrière et pour la retraite sont injustes. Le SNESUP revendique une fusion rapide des 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes des professeurs. Sa mise en œuvre pourrait éventuellement comporter la possibilité d'un passage immédiat au choix à l'échelle lettre B pendant la première

partie de la carrière (avant le chevron A3) en sus de l'avancement à l'ancienneté assuré à tous. Tout professeur serait assuré de terminer sa carrière au moins à l'échelle lettre C. Comme pour la fusion chez les MCF, le SNESUP devra surmonter les résistances. Elles existent malheureusement jusque dans d'autres organisations syndicales puisque le SGEN-CFDT et l'UNSA avaient voté contre notre proposition de fusion au CTU du 9 janvier 2014. ●

(1) Arrêté du 10/4/2012 (classe exceptionnelle échelons 1 et 2 : taux de 15 % et 21 % des promotions).

▼  
**Dans le corps des professeurs d'université,  
 l'existence d'un goulet d'étranglement  
 au niveau du passage de la 2<sup>e</sup> vers la 1<sup>re</sup> classe  
 est un constat largement partagé.**  
 ▲

**CARRIÈRE DES PRAG-PRCE**

# Pensez à l'envoi des fiches syndicales<sup>(1)</sup>

→ par Gérard Tollet, responsable du secteur Second degré

Recommandations destinées aux professeurs agrégés (PRAG) et certifiés (PRCE) pour la gestion de leur carrière.

Après les élections professionnelles de décembre, il revient aux Nouveaux élus SNESUP d'assurer la défense individuelle et collective des collègues du supérieur : contrôle des tableaux de promotion, vérification des données administratives des collègues, rappel et explication de nos revendications, information des syndiqués, le tout dans un esprit de justice et d'équité dans les promotions. Pour cela, les fiches syndicales doivent être complétées et transmises à nos commissaires paritaires. Elles permettent de vérifier les données vous concernant ainsi qu'un retour d'information après CAP. Rappelons que les élus FSU assurent la majeure partie de la défense des collègues en CAP (90 % et plus). Dans ces conditions, ne vous laissez pas éblouir par le seul travail d'information que font certains « syndicats » désespérément muets en CAP... Pour rappel, quelques revendications majeures : réduction des services à 250 heures annuelles ; hausse et rattrapage salariaux (un certifié à bac+5 débute à 110 % du SMIC !) ; un avancement à un rythme unique, comme pour les enseignants-chercheurs ; rattrapage de carrière des PRAG-PRCE (trois ans de retard par rapport aux collègues du post-bac des lycées, soit environ un échelon). ●

**Calendrier approximatif des opérations de gestion des carrières et des CAPA/CAPN**

Opérations	PRAG	PRCE (gestion académique et calendrier variable)
Changement d'échelon	CAPN les 17, 18, 19 février 2015	De décembre 2014 à février 2015
Campagne de notation	Avril 2015 (proposition de note)	Février-mars 2015
Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés	CAPA en avril 2015 CAPN les 27, 28, 29 mai 2015	
Hors-classe	CAPA en mai 2015 CAPN les 30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Mai-juin 2015
Contestation de note	Mi-janvier 2016	Juin-juillet ou septembre-octobre 2015

(1) Disponibles sur le site du SNESUP, rubrique Métier - CAPA/CAPN.

## PROFESSIONNALISATION

# L'enseignement professionnel public en danger !

→ par Gérard Tollet, enseignant en IUT, membre du BN

Dans cet article, Gérard Tollet livre son analyse personnelle de l'enseignement professionnel : réductions d'enseignement, apprentissage et ses effets pervers, réforme du bac STI, pression des certifications patronales, tous les ingrédients d'une régression sont présents. Ne laissons pas faire !

À la suite du dossier de septembre (n° 627) qui traitait des « missions de l'Université », il n'est pas inutile de rappeler que toute hiérarchisation des connaissances est contestable. Il n'existe pas de disciplines nobles et d'autres qui le seraient moins. Ainsi, le fort développement des sciences et techniques durant les dernières décennies a-t-il nécessité la création de filières et diplômes appropriés afin de mieux transmettre des savoirs largement utiles à la nation : CAP, BEP, bac pro et technique, BTS, DUT (voir dossier de novembre 2014 sur les IUT). Souvent et anormalement mésestimées pour certaines, ces formations ont aidé à la démocratisation de l'enseignement supérieur, le SNESUP ayant fortement pesé dans leur création et développement.

Cependant, depuis quelques années, l'enseignement professionnel public me paraît délaissé et quelques indicateurs me semblent révéler cette tendance.

– Dans la même logique minimaliste que celle du « socle commun » du collège, la réforme du bac STI dénote un manque d'ambition pour les jeunes. Par exemple, en STIDD énergie, l'enseignement pratique a été réduit au strict minimum et remplacé par une

« sensibilisation » aux différentes techniques de production d'énergie, fort intéressante au demeurant, mais largement insuffisante. La résolution de problèmes, la mise en équation et les calculs correspondants, sont devenus marginaux et n'ont pas été compensés par un travail sur projet trop orienté sur les fonctionnalités, trop global et éloigné des composants de base. Cette réforme, dont le bilan n'est pas tiré, a des conséquences sérieuses sur les conditions de travail : collègues de lycée ayant un fort sentiment de dévalorisation et d'inefficacité, difficultés d'adaptation pédagogique pour les collègues

du supérieur qui ne souhaitent ni la dévalorisation des diplômes ni l'élitisme et l'échec étudiant.

– Les réductions d'enseignement en IUT (5 %, 10 %...) et/ou des matières non enseignées par manque de personnel ne sont pas rares. Ainsi, les programmes pédagogiques nationaux des DUT, pourtant force de ces diplômes, ne sont plus réellement respectés. La qualité du diplôme s'en ressent d'autant plus que les nouveaux bacheliers entrants nécessiteraient plus d'enseignement afin de compenser les effets des réformes en amont.

– Se fait de plus en plus sentir la pression insidieuse pour remplacer les diplômes par une somme de certifications minimales et disjointes définies par les seuls

besoins instantanés des entreprises. Ainsi, la cohérence des diplômes y perd, et l'acquisition par les jeunes d'un large éventail de connaissances de base leur permettant une bonne adaptabilité et de plus grandes possibilités d'embauche n'est plus l'objectif premier.

– Enfin, le développement global des stages (triplement depuis 2006) et de l'alternance-apprentissage répond de la même logique de prise en main par les entreprises de la partie technique

des formations (culture d'entreprise en plus), avec les mêmes travers pour les étudiants et le pays, ce que dénoncent d'autres syndicats de la FSU tel le SNUEP (enseignement professionnel public).

## L'APPRENTISSAGE, UNE SOLUTION DANGEREUSE À HAUTE DOSE

En effet, si ce mode de formation tant vanté permet de rattraper certains jeunes qui auraient abandonné leurs études par refus du système scolaire traditionnel, la primauté accordée à l'entreprise conduit cependant à sélectionner sur les « manières d'être », accentuant ainsi les



© Alain Bacheller / Flickr

Le salaire d'apprenti n'a en fait d'intérêt que parce que l'État persiste à refuser un revenu universel étudiant.

discriminations propres au marché du travail et qui conditionnent, dans ce cas, non seulement l'accès à l'emploi mais aussi l'accès à l'éducation. Les inégalités se renforcent donc.

De même, le salaire d'apprenti, avantage souvent mis en avant, n'a en fait d'intérêt que parce que l'État délaisse sa politique sociale d'aides boursières et persiste à refuser un revenu universel étudiant. Autre effet pervers de l'apprentissage : il s'inscrit dans le cadre d'un financement régional inégalitaire et, par les ressources « propres » générées, il s'accorde avec la logique néfaste de la loi LRU visant notamment à renforcer l'autofinancement des universités, facilitant le désengagement de l'État ! D'où la priorité ministérielle pour l'apprentissage...

Enfin, bien d'autres aspects négatifs pourraient être développés : coût élevé (par exemple, en 2012, la région Île-de-France a consacré 4 353 euros par apprenti contre 1 356 euros par lycéen), taux important de rupture de contrat en lycée (25 % en bac pro et 50 % en CAP), bien supérieur au décrochage scolaire...

Aussi est-il temps que les collègues réagissent pour contrer ces choix gouvernementaux et patronaux néfastes, fassent entendre leur attachement à l'enseignement technique public, garantissant une formation de qualité pour le plus grand nombre, et réclament les moyens nécessaires ainsi qu'un retour indispensable sur la réforme des bacs technologiques. ●

▼  
Le fort développement des sciences et techniques durant les dernières décennies a nécessité la création de filières et diplômes appropriés afin de mieux transmettre des savoirs largement utiles à la nation.  
▲

**POUR PALLIER LE MANQUE DE MOYENS EN LICENCE ET EN MASTER**

# D'autres voies que « limiter l'accès de droit » !

→ par Pierre Chantelot, membre du BN

Alors que la France reste en retard sur le taux de diplômés (L, M et D), des voix s'élèvent pour filtrer l'accès aux cursus. Une autre démarche consiste plutôt à œuvrer pour des voies de réussite permettant à chacun d'aller aussi loin que possible vers une qualification reconnue.

**UN ÉLAN DE DÉMOCRATISATION ESSENTIEL POUR LE PAYS !**

Relancer la démocratisation dans l'enseignement supérieur, que ce soit en licence, en DUT, en licence professionnelle, en master ou en doctorat, mais aussi en développant la VAE<sup>(1)</sup> et la FTLV<sup>(2)</sup>, est une nécessité absolue pour préparer le pays aux défis de demain. Cela nécessite l'implication de tous, mais surtout des moyens humains et financiers à la hauteur voulue ainsi qu'une formation initiale et continue des enseignants du supérieur. D'après une étude du CEREQ<sup>(3)</sup>, les jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010 n'échappent pas à la dégradation de la conjoncture, mais les non-diplômés demeurent les plus exposés. En outre, la France est en retard pour le nombre de diplômés d'une classe d'âge : l'élévation du niveau de qualification pour tous est donc une nécessité et l'augmentation du nombre de doctorants passe forcément par celle du nombre d'étudiants en licence sauf à dépendre de l'arrivée d'étudiants ayant commencé leurs études à l'étranger.

**LA LOGIQUE DE L'ACCREDITATION...**

Le passage d'une logique d'habilitation à une logique d'accréditation oblige désormais chaque université à faire la démonstration de ses moyens pour faire accréditer ses formations. La sélection prônée, entre autres par le Bureau de la CPU et QSF, à l'entrée en licence poursuivrait ainsi un double objectif : réduire le nombre d'étudiants accédant à l'année L1 et ne garder que ceux présumés avoir le moins besoin d'encadrement pour réussir par la suite. Cela viserait particulièrement les lauréats d'un bac technologique ou professionnel et au-delà les jeunes de milieux défavorisés. De plus, le manque de moyens des universités génère une forte dégradation

des conditions d'études des étudiants : réductions injustifiées des capacités d'accueil, tirage au sort, en STAPS notamment, effectifs plus nombreux en TD et en TP, réduction des horaires voire fermeture d'options et de cursus, etc. Il en résulte une dégradation tant des conditions d'études des jeunes que des conditions d'exercice des collègues, source de souffrance au travail.

**... POUSSE À LA SÉLECTION !**

Dans ce contexte d'austérité, comment tenir les objectifs de réussite fixés par le MENESR tout en diversifiant les types de publics accueillis ? C'est ce nœud gordien que la sélection prétend trancher ! L'accroissement du flux et de la diversité des étudiants en licence, et plus particulièrement en L1 (âge, parcours antérieur, projet personnel), ne doit pas nous conduire à des solutions de facilité telles que la sélection ni à rejeter le problème sur le pré-bac. Cela requiert plutôt un accueil dans des parcours adaptés sur le plan qualitatif (approches, progressions, maquettes) et aménagés sur la durée (DUT en deux à trois ans, licence en trois à quatre ans).

Le SNESUP-FSU s'oppose donc à toute forme de sélection tant à l'entrée en licence qu'à l'entrée en master ou entre M1 et M2. Qu'il ait ou non une dominante recherche ou professionnelle affirmée, le master est un bloc qui doit combiner recherche et formation sur les deux années. Tout étudiant qui a validé une licence doit pouvoir accéder de droit à un master correspondant à son parcours antérieur (domaine, mention, spécialité...). Il nous faut avancer sur les conditions de mise en œuvre de ce droit auquel certains font obstacle : lors de l'examen du CNF<sup>(4)</sup> au CNESER, la création, à la demande des élus SNESUP, d'une liste des parcours-types de licence



© Camille Stromboni / Flickr  
**Filterer l'accès aux cursus aurait pour conséquence une réduction des voies de réussite pour chacun.**

permettant l'accès de droit à une mention donnée de master avait été rejetée. Renforcer l'articulation de la licence avec le master passe aussi par le brassage des équipes de formation et la possibilité pour tous les collègues de pouvoir enseigner en L1 comme en M2.

**ÉCARTER LA SÉLECTION, AGIR POUR LA RÉUSSITE**

La sélection, surtout si elle est précoce, accroît le déterminisme social. Lutter contre la sélection, c'est offrir à l'étudiant des alternatives avec un choix de mentions et de parcours dès la L1 mais aussi des passerelles s'il vient de STS ou d'IUT, à proximité de son domicile. Cela pose la question du maillage universitaire environnant, des regroupements (fusions, COMUE) ainsi que du renforcement des mécanismes d'aides aux jeunes : APL, aide aux dépenses de transport et surtout l'allocation d'autonomie promise ; il faut accroître le nombre et le taux des bourses dans cette attente. Les dispositifs d'accompagnement et d'orientation en début de cycle licence (L1-L2) doivent être inscrits dans le projet d'établissement et soutenus. L'Admission post-bac doit permettre à tous les bacheliers de pouvoir accéder à une information impartiale et à un conseil éclairé (mention, parcours...). ●

▼  
**Tout étudiant qui a validé une licence doit pouvoir accéder de droit à un master correspondant à son parcours antérieur (domaine, mention, spécialité...).**  
 ▲

(1) Validation des acquis de l'expérience.  
 (2) Formation tout au long de la vie.  
 (3) [www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Sortants-du-superieur-la-hausse-du-niveau-de-formation-n-empeche-pas-celle-du-chomage](http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Sortants-du-superieur-la-hausse-du-niveau-de-formation-n-empeche-pas-celle-du-chomage).  
 (4) Cadre national des formations.

JOURNÉE D'ÉTUDE CNAM DU 12 DÉCEMBRE 2014

# Quelle insertion professionnelle pour les docteurs en SHS ?

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur Recherche

Courant décembre dernier s'est tenue la journée d'étude sur la « Reconnaissance du doctorat en SHS en milieu professionnel », à l'initiative du Centre de recherche sur la formation du CNAM et du laboratoire LAMOP de Paris 1, qui travaille sur le développement des compétences favorables à l'employabilité des titulaires de doctorat.

## HISTOIRE ET INTERCULTURALITÉ DE LA FORMATION DOCTORALE EN SHS

La réflexion a débuté par une analyse historique de l'évolution du construit et des soutenances du diplôme doctoral en SHS. Celle-ci a mis en exergue les facteurs culturels sous-tendant l'élargissement du nombre et de la diversité des profils des docteurs (des moines aux manants en passant par les femmes !), parallèlement à un appauvrissement des exigences attendues (nous sommes loin des 4 heures de dissertation du candidat, soutenant devant un auditoire prestigieux aux crocs acérés).

Puis l'écoute du parcours doctoral d'intervenants issus du Canada, du Royaume-Uni, du Vietnam, de l'Allemagne et enfin de la Commission européenne a offert une analyse transversale du sujet. Le caractère privé ou public, national ou régional de la formation est apparu comme élément prégnant de l'orientation donnée aux parcours et aux attentes professionnelles doctorales et ce, indépendamment de la position géographique de formation.

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS EN SHS DANS LE SECTEUR PRIVÉ PROGRESSE !

Une table ronde a permis ensuite de rentrer dans le cœur du débat sur l'insertion socioprofessionnelle des docteurs en SHS. Le SNESUP y intervenait en compagnie de Clarisse Angelier, chef de service CIFRE, ANRT ; Julien Calmand, CEREQ ; Élodie Chevallier, Adoc Talent Management ; Catherine Gayda, association Intel'agence (association Bernard Gregory) ; Florence Kremer, APEC, et le modérateur Martine Morisse, CRF-CNAM. Un large angle de vue sur la question !

Bien que les diplômes doctoraux en SHS soient plus nombreux qu'en S&T, le nombre de postes doctoraux offerts est moindre. Moindre dans les débouchés académiques, moindre dans les emplois salariaux du privé. Cela est vrai depuis de

nombreuses années. Sauf que... Le panorama professionnel est en train de se bouleverser. Les analyses générales montrent que si, en 2010, 20 % des dossiers CIFRE étaient issus des SHS, ils sont passés en 2014 à 25 %. Plus encore, le

taux d'insertion des docteurs SHS qui sortent d'un contrat CIFRE est légèrement meilleur que celui des docteurs issus des S&T. Les entrepreneurs découvrent les champs de compétences des docteurs, que ce soit en S&T ou en SHS. Un véritable partenariat s'est développé, aidé par des agences privées spécialisées dans le placement de docteurs dans les entreprises. La compétence transversale (analyse, synthèse, réflexion) est mieux reconnue en SHS qu'en S&T. Il manque toutefois un véritable travail de certification des compétences des docteurs, et plus particulièrement en SHS. Un travail conséquent de révision de la certification par diplôme doit rapidement voir le jour.

## LA RECONNAISSANCE DU DOCTORAT DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EST TOUJOURS UNE URGENCE

Pour ce qui est de l'ouverture des places de hauts fonctionnaires d'État aux docteurs, les grandes écoles s'arc-boutent pour en interdire l'accès (4-5 % en

Les entrepreneurs découvrent les champs de compétences des docteurs. Un véritable partenariat s'est développé, aidé par des agences privées spécialisées dans le placement de docteurs en entreprise.

France contre 30 % en moyenne à l'étranger dans les États présentant des structures de gouvernance comparables). Il semblerait que le MESR ne fasse pas la « loi » dans le bras de fer qui s'est engagé après la reconnaissance

par la loi Fioraso des compétences professionnelles des docteurs pour y accéder. Solution : à quand la réforme des grandes écoles ?

Mais le frein majeur à l'insertion et au maintien des docteurs de SHS et S&T en entreprise est la non-reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. La loi ESR de 2013 fixe pourtant à janvier 2016 la date butoir de signature des conventions par branche. Chaque année, le MESR doit faire un bilan des avancées sur cette question. Pas de rapport à ce jour : le premier aurait dû être remis à l'Assemblée parlementaire le 22 juillet 2014. C'est donc une des missions en cours du SNESUP : mettre en place une concertation avec le SNCS, mais également les autres syndicats de l'ESR concernés, pour définir les modalités de rappel des obligations de la loi et obtenir un suivi par les députés et les sénateurs de la réelle signature de la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. Une belle bagarre encore en perspective... ●



L'amphi Z du CNAM, où a eu lieu la journée-rencontre du 12 décembre dernier.

# Les conséquences pédagogiques et sociales de l'introduction des MOOC dans l'ES sénégalais

→ par Oumar Dia, François Joseph Cabral et Mouhamadou El Hady Ba, SUDES/ESR

En 2013-2014, face au déficit constant d'infrastructures et à l'augmentation non moins constante du nombre de bacheliers, le gouvernement sénégalais a eu l'idée de créer une université virtuelle pour y caser le surplus d'étudiants et prévenir ainsi une grave crise sociale.

Il est *a priori* difficile de parler de l'impact des MOOC (cours massifs et ouverts en ligne) sur le système d'enseignement supérieur (ES) sénégalais dans la mesure où le Sénégal est encore loin de disposer dans ce domaine d'une longue et solide expérience. Jusqu'à la création récente (2013-2014) de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS), les rares expériences d'enseignement à distance et en ligne étaient surtout destinées à compléter l'approche pédagogique classique : l'enseignement présentiel<sup>(1)</sup>. C'est l'effet conjugué de l'augmentation croissante des bacheliers de l'enseignement du second degré depuis au moins dix ans et du déficit d'infrastructures universitaires qui a amené l'État à prendre la décision de créer une université virtuelle pour faire face au défi urgent de l'accès à l'ES dans le pays.

Prenant en octobre 2011 l'exacte mesure de ce phénomène, le SUDES/ESR avait, dans sa déclaration sur la rentrée universitaire, appelé le gouvernement à créer rapidement des infrastructures pour faire face à la très forte demande. Trois ans après, aucune infrastructure universitaire digne de ce nom n'est sortie de terre dans le pays... L'UVS a accueilli 2 000 étudiants en 2013-2014 et 5 000 en 2014-2015. À un vrai problème donc (le déficit d'infrastructures universitaires), le gouvernement a apporté une solution originale et immédiatement efficace (création de l'UVS) mais dangereuse pédagogiquement et socialement. Pédagogiquement, l'UVS est inadaptée à des nouveaux bacheliers. L'aptitude à apprendre s'acquiert dans la durée qui est de fait plus longue que celle qui conduit à la fin des études secondaires. Au sortir du lycée, la majorité des bacheliers n'a pas acquis cette compétence. La prudence, qui est un principe cardinal dans le domaine de l'innovation pédagogique,



© Ilonka Tallina / Flickr

semble méconnue des promoteurs de l'UVS, qui auraient dû, avant l'adoption de cette nouvelle méthode pour de grands effectifs, la tester d'abord sur des effectifs réduits. L'adaptation pédagogique aux MOOC est un exercice difficile même pour un public hautement qualifié et édu-

qué. D'ailleurs, des études montrent que le taux d'abandon dans les MOOC est significatif. Ce qui a amené l'Internationale de l'éducation (IE) à proclamer dans sa déclaration de novembre 2014 que les MOOC ne doivent être sollicités que

▼  
**Les MOOC ne doivent être sollicités que s'ils viennent compléter et non remplacer les pratiques pédagogiques éprouvées.**  
▲

s'ils viennent compléter et non remplacer les pratiques pédagogiques éprouvées. Malheureusement, les promoteurs de l'UVS n'ont pas daigné prendre cette précaution pédagogique minimale. Devant l'évidence, le gouvernement a fini par reconnaître qu'une telle approche faisant fi de la précaution minimale attendue dans le domaine est une innovation spécifiquement sénégalaise qui, en cas de succès, inspirera d'autres promoteurs des MOOC dans le monde.

À ces conséquences pédagogiques néfastes de l'UVS s'ajoutent des conséquences sociales qui sont de nature à aggraver les inégalités. La devise de l'UVS est : « *Foo nek foo fula* »<sup>(2)</sup>. Traduite en actes, celle-ci met tout simplement fin au processus de socialisation des jeunes qui y sont orientés en les atomisant. Les diplômés de l'UVS pourraient donc se retrou-

ver à la tête de secteurs importants de la vie socio-économique du pays avec un handicap aussi sérieux.

Pendant plusieurs décennies, l'École et l'Université sénégalaises avaient été les principales garantes de l'égalité des chances. Depuis le début des années 1980, ce modèle de l'École républicaine est sérieusement menacé. Et la création récente de l'UVS est, d'un certain point de vue, un signe de l'accélération du processus de destruction de ce modèle et donc de l'aggravation des inégalités sociales. Il est évident que ce sont uniquement les bacheliers qui n'ont pas du tout le choix, donc les jeunes issus des milieux sociaux défavorisés, qui se retrouvent sans espoir à l'UVS. Dans sa déclaration déjà citée de novembre 2014 sur les MOOC, l'IE fait cas d'études concordantes qui montrent que les étudiants issus des groupes sociaux défavorisés réussissent moins avec les enseignements à distance et en ligne qu'avec la pédagogie traditionnelle. L'UVS n'a aucun moyen d'inverser cette tendance.

Qu'attendre alors du SUDES/ESR et des autres organisations syndicales face à une telle situation ? Il sera clairement difficile de revenir sur la création de l'UVS qui a déjà englouti une manne financière importante. La lutte à entreprendre ne devrait donc pas viser la suppression de l'UVS mais sa réorientation vers une cible plus outillée pour y réussir que les bacheliers. ●

(1) Avant la création de l'UVS, les rares expériences dans le domaine de l'enseignement à distance et en ligne concernaient l'Université virtuelle africaine (UVA), une plate-forme qui regroupe plusieurs universités africaines, la Formation à distance (FAD) de la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation (FASTEF), destinée aux enseignants non titulaires de la fonction publique à la recherche d'un diplôme professionnel, la Formation ouverte à distance (FOAD) de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

(2) Cette devise veut dire que l'UVS se trouve partout où l'on est.

GRÈCE : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

# La lutte des Grecs est notre lutte

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur International

Les Grecs et leur nouveau gouvernement ouvrent une opportunité pour l'Europe. Ils appellent à la mobilisation de l'ensemble des populations européennes pour une Europe solidaire, démocratique, sociale et écologique.

**10 février.** Au départ, il y a la liberté de circulation des capitaux, sans contrôle national ni européen, quasiment sans règle, avec en conséquence une traduction de la crise des *subprimes* des États-Unis (2007-2008) en une crise bancaire européenne et une chute de la croissance économique. Puis il y a le sauvetage des banques européennes par les États, et pour ce faire des emprunts publics sur les marchés bancaires et financiers, car règne le dogme européen selon lequel les États ne peuvent emprunter auprès des banques centrales. La croissance brisée, les dettes publiques augmentant de façon exponentielle, une tempête de la spéculation financière s'abatit sur l'Europe. La Grèce, en raison d'un laxisme fiscal et d'égarements de ses gouvernements successifs, était le cœur de la cible, suivie notamment de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie... Les taux d'intérêt des emprunts publics grecs, dépassant parfois 12 %, devinrent insoutenables. D'où le premier plan dit « de soutien à la Grèce », en mai 2010, dont les mesures d'austérité seront depuis lors sans cesse renforcées, provoquant une crise économique, sociale et humanitaire toujours plus aiguë, sans aucun effet bénéfique,

tout au contraire, sur le poids de la dette publique.

Le 25 janvier 2015, par leur vote les Grecs ont décidé de mettre un terme à cette spirale dévastatrice. Ils ont fait le choix de la dignité, de la démocratie et de la reconstruction économique et sociale. Les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro ont la possibilité de permettre au gouvernement grec de mettre en œuvre sa politique. Dans le cas contraire, la Grèce ne saurait rester encore longtemps membre de la zone euro, voire de l'Union européenne, et serait dans l'obligation de développer des alliances avec des nations non européennes. Ce qui aurait des conséquences politiques imprévisibles et probablement majeures pour le reste de l'Europe.

Les Grecs ont annoncé qu'ils utiliseraient leur veto contre le traité transatlantique sur le commerce et l'investissement. Au-delà de la libération de leur pays d'une dette insolvable, les Grecs ont enclenché un rapport de force à l'échelle européenne afin de mettre un terme à la soumission

aux marchés financiers, aux directions des grandes entreprises et finalement à une petite minorité de nantis. Rapport de force où pèse PODEMOS, favori des sondages pour les élections législatives

Les Grecs ont enclenché un rapport de force à l'échelle européenne afin de mettre un terme à la soumission aux marchés financiers, aux directions des grandes entreprises et finalement à une petite minorité de nantis.

**RECU L DE L'EXTRÊME DROITE**

Le 25 janvier, SYRISA et Alexis Tsipras sont parvenus à faire reculer Aube Dorée sous les 7 % des suffrages, après un score de 9,4 % aux élections européennes (mai 2014) : entre-temps le leader et une grande part de la direction de cette organisation aux accents néo-nazis ont été mis en prison, dans l'attente d'un procès pour appartenance à une « organisation criminelle ».

et régionales en Espagne, fin 2015. Dans le même temps, à l'opposé de l'échiquier politique, se précise la menace du FN en France, et plus généralement des extrêmes droites en Europe. Les chefs d'État et de gouvernement, qui fixent les grandes orientations de l'UE conformément aux traités européens, sont sous cette double pression.

Pour le nouveau gouvernement grec, il s'agit d'amorcer une sortie de crise de la Grèce associée à une sortie de crise de l'UE, en faveur d'une Europe solidaire, sociale, démocratique et écologique. À cette fin, il appelle à la mobilisation des citoyennes et des citoyens, partout en Europe. À l'heure de Swiss-Leaks et de la complaisance de gouvernements à l'égard de millionnaires escrocs du fisc, à l'heure du chômage de masse et des écarts de richesses abyssaux, à l'heure de l'accélération du changement climatique, à l'heure de l'emprise toujours plus forte des marchés et des grandes entreprises sur les activités humaines, y compris sur la recherche publique et l'enseignement supérieur, nous avons impérieusement besoin des Grecs, de leur dignité, de leur volonté, de leur espoir.

Les appels à mobilisation en soutien à la Grèce et pour une autre politique européenne se multiplient. Que ce soit en tant que militant syndical ou en tant que citoyen, que ce soit en matière d'enseignement supérieur et de recherche ou en matière de choix de société, nos revendications, nos aspirations trouvent dans la mobilisation pour les Grecs un terrain nouveau qu'il nous appartient d'investir. ●



Si la Grèce devait sortir de la zone euro, voire de l'Union européenne, les conséquences politiques seraient imprévisibles et probablement majeures pour le reste de l'Europe.

© cesare g / Flickr

ENTRETIEN AVEC **Philippe Lége****Maître de conférences en économie à l'université de Picardie Jules-Verne**

Spécialiste de l'histoire de la pensée économique, il est l'auteur de nombreuses analyses sur la crise actuelle et sur la fiscalité. Membre du comité d'animation des Économistes atterrés, il revient ici sur quelques chantiers (transition écologique, fiscalité, gestion des entreprises) proposés dans leur *Nouveau Manifeste*<sup>(1)</sup>.

**Qu'est-ce qui anime les Économistes atterrés ?**

Issus d'horizons méthodologiques divers, nous nous sommes réunis en 2010 autour de l'idée que la crise était instrumentalisée pour radicaliser les politiques qui y avaient mené. Atterrés par le fait que l'on renforçait ce qui avait échoué, nous mettions en garde contre les effets économiques et sociaux des politiques d'austérité en indiquant que « *le chômage et la précarité de l'emploi se développeront nécessairement dans les années à venir. Ces mesures sont irresponsables d'un point de vue politique et social, et même au strict plan économique* ». Malheureusement, l'irresponsabilité a prévalu.

Historiquement, les grandes crises ont eu tendance à réduire les inégalités. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Après l'éclatement de la bulle immobilière américaine, les inégalités sont reparties à la hausse car la crise a servi d'alibi pour mener des politiques qui ont permis aux plus aisés d'accaparer les richesses en bloquant les salaires, en gelant la rémunération des fonctionnaires, en bradant le patrimoine public, en multipliant les cadeaux fiscaux aux entreprises. Le CICE et le Pacte de responsabilité en sont l'exemple parfait. En 2015, ils coûteront 22,8 milliards d'euros. À terme, le cadeau fiscal pour les entreprises représentera 41 milliards d'euros. Cela équivaut à 60 % de la recette annuelle de l'impôt sur le revenu, ou à 91 % du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les économies réalisées sur le dos des retraités, des malades, des chômeurs, des fonctionnaires et des collectivités locales sont consacrées à réduire les impôts des entreprises. Nous proposons une autre voie.

**Cette autre voie est déclinée en quinze chantiers dans votre *Nouveau Manifeste*, quelles en sont les lignes de force ?**

« Chantier » signifie que nous ne proposons ni programme clés en main ni



© DR

▼  
**« Il est nécessaire de repenser la gestion des entreprises et de la transformer en favorisant l'intervention des travailleurs. »**  
 ▲

solutions miracles, mais que nous indiquons quinze tâches dont les citoyens devraient, selon nous, débattre. Les économistes ne sont pas de purs techniciens, ils ont une expertise mais ils expriment aussi des visions du monde qui peuvent être différentes. C'est pourquoi le débat sur les questions économiques est indispensable, alors que dans la recherche, l'enseignement et les médias, il tend à se restreindre et s'appauvrir.

Le premier chantier est la transition sociale et écologique. Elle va nécessiter des investissements importants : 3 % du PIB européen sur une dizaine d'années. Ceux-ci pourraient être financés par le crédit des banques publiques d'investissement avec la garantie de la banque centrale. Cela impliquera plus de croissance à court terme, mais pas sur le moyen terme car les secteurs d'activité les plus polluants doivent décroître. L'écologie est à la fois une contrainte et

une opportunité. Une contrainte (et même une urgence) en raison de la réduction de la biodiversité et des enjeux climatiques ou sanitaires. Une opportunité car cette transition peut créer de nombreux emplois non délocalisables et être l'occasion de reconquérir la maîtrise des modes de production et de consommation. Nous proposons également de poursuivre la réduction du temps de travail et de développer les emplois publics et associatifs dont une société sobre et égalitaire a besoin.

**Mais comment réduire les inégalités ?**

Viser l'égalité réelle, c'est améliorer les conditions d'éducation, en particulier pour les enfants des familles pauvres, créer un service public d'accueil des très jeunes enfants, réduire les inégalités territoriales notamment en matière de transport collectif et de logement, accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu, réduire les niches fiscales, élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés, etc. L'égalité est souhaitable en elle-même mais aussi pour des raisons d'efficacité économique. Par exemple, la qualité de la production et l'innovation seraient améliorées si l'on valorisait le travail collectif de tous plutôt que de surpayer une étroite frange de dirigeants. La hiérarchie des salaires doit donc être limitée. Un des chantiers de l'ouvrage porte ainsi sur l'entreprise. La plupart des économistes disent peu de choses sur la gestion des entreprises, alors que nous pensons qu'il est nécessaire de la repenser et de la transformer en favorisant l'intervention des travailleurs dans leur entreprise, en attribuant un réel pouvoir du comité d'entreprise sur les choix stratégiques et en renforçant les moyens de l'Inspection du travail pour que le droit s'applique. Le recours à la sous-traitance, aux CDD et aux temps partiels doit être strictement encadré. ●

*Propos recueillis par Fabrice Guilbaud*

(1) *Nouveau Manifeste des économistes atterrés*, Les Liens qui libèrent, 2015.

MAI 68

# Essai de contre-histoire

→ par Alain Policar

Un ouvrage profondément original qui promeut, avec talent, une histoire plurielle de Mai 68.

De l'événement majeur que fut Mai 68, on pouvait penser que tout ou presque avait été dit. C'était compter sans le travail profondément original de Julie Pagis<sup>(1)</sup>. Nul n'avait jusqu'alors, en combinant analyses statistiques et récits de vie, montrer l'inanité des interprétations en termes de monocausalité mécanique. Pour nous en convaincre, l'auteure ne se contente pas de décrire l'extrême diversité des modes de participation au mouvement. Elle scrute également les marques de l'engagement sur les acteurs mais aussi sur leurs enfants. Le principal lieu commun infirmé, pourtant vérité d'évidence pour beaucoup, est ainsi l'existence d'une « génération 68 ». J. Pagis met en effet au jour une douzaine de micro-unités générationnelles en fonction de la similarité des formes de politisation antérieures à Mai 68, des registres de participation aux événements et des effets du militantisme. Comment y parvient-elle ?

D'abord en dégagant les matrices de l'engagement. Deux d'entre elles soulignent le poids des transmissions familiales et de la socialisation primaire dans les dispositions au militantisme. J. Pagis dégage l'importance du tiers-mondisme comme « cause passerelle » entre ceux qui politisent leurs engagements religieux et ceux qui bénéficient d'une politisation précoce, de dispositions à agir transmises le plus souvent par l'esprit de la Résistance ou encore par la lutte contre la guerre d'Algérie. Une troisième matrice tient aux transformations structurelles du système scolaire. L'importance de la première de ces transformations a été souvent évoquée. Mais les divergences sont nombreuses dès lors qu'il s'agit d'analyser les profils des participants étudiants au mouvement. Plutôt que l'explication par la mobilité descendante, il convient de souligner la multiplication des trajectoires d'intellectuels de première génération (c'est-à-dire les premiers de leur famille à faire des études supérieures). L'expérience de la résistance du système universitaire à leur entrée dans le supérieur va d'ailleurs « constituer un terreau propice au développement de dispositions critiques vis-à-vis du système universitaire et plus généralement de l'ordre social » (p. 57-58). Comme le remarque opportunément l'auteure, ces *outsiders* sont particulièrement réceptifs à la sociologie critique et, en premier lieu, à l'œuvre de Bourdieu (*Les Héritiers*, écrit avec J.-C. Passeron, a ainsi largement participé à leur politisation). La dernière matrice concerne les bouleversements de la condition féminine. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que les interrogations sur l'existence spécifique des femmes sont portées par Mai 68. Dans les travaux qui se penchent sur les représentations symboliques féminines, se développe un questionnement sur l'altérité ou la complémentarité par rapport à l'existence masculine, permettant à l'histoire humaine de bénéficier ainsi d'un enrichissement majeur. Les aspirations

personnelles des jeunes femmes se confrontent alors à leur condition objective.

Où et quand ces trajectoires de ceux que J. Pagis nomme les « *dominés des dominants* » se sont-elles croisées pour permettre la généralisation de la crise ? Il n'est d'ailleurs pas certain que les protagonistes aient réellement participé au même événement :

« *Qu'est-ce qu'un ouvrier d'origine populaire occupant l'usine où il travaille peut bien échanger avec une jeune étudiante d'origine bourgeoise qui revendique l'émancipation familiale ?* » (p. 75). L'un des enseignements de l'étude est dès lors de chercher à concilier deux perspectives : celle du temps long qui négligerait les variables contextuelles et, à l'opposé, celle du temps court qui ne tiendrait pas compte des



▼

L'un des enseignements de l'étude est dès lors de chercher à concilier deux perspectives : celle du temps long qui négligerait les variables contextuelles et celle du temps court qui ne tiendrait pas compte des dispositions acquises au cours de la socialisation primaire.

▲

dispositions acquises au cours de la socialisation primaire. En d'autres termes, si la diversité des acteurs tient à celle de leurs histoires antérieures, elle tient aussi à la « *dynamique des événements et à des variables telles que la disponibilité biographique, le lieu d'engagement ou l'intensité de la participation* » (p. 300). Les soixante-huitards, à l'instar de tout sujet de l'histoire, ne sont ni de simples produits, ni de simples acteurs : « *Ils sont agis en agissant* » (p. 113). Perspective précieuse pour estimer le rôle des événements dans la socialisation politique secondaire. Comme le résumait l'auteure dans un récent entretien à *Libération*, « *en 1968, à défaut d'avoir réussi à "changer la vie", ils [les acteurs] ont changé leurs vies* ». La place nous fait défaut pour évoquer les autres aspects saillants de cette passionnante étude. Contentons-nous d'attirer l'attention sur la question des devenir militants des enfants de soixante-huitards. Si les dispositions à l'engagement se transmettent assez aisément, les répertoires d'action circulent nettement moins bien, sans doute, au moins partiellement, en raison de la contrainte que représente la forte diminution de l'offre politique. Il en résulte d'importantes tensions largement dues à la contradiction entre la nécessité de s'adapter à la société dans laquelle ils vivent, tout en, pour reprendre la formule suggestive de Bourdieu, « *héritant l'héritage* ». Julie Pagis promeut, avec talent, une histoire plurielle de Mai 68 que les célébrations décennales avaient largement ensevelie. ●

(1) *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Julie Pagis, Presses de Sciences Po, 2014.



ÉSPÉ ■ FORMATIONS ■ GRETAS ■ IUT  
UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES  
ÉCOLES D'INGÉNIEURS ■ ÉCOLES DE COMMERCES

# HYPERPLANNING

## Un environnement complet



PLANNING



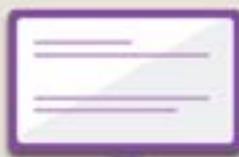
SUPPORTS  
DE COURS



NOTES



SALLES



PANNEAUX  
LUMINEUX



ABSENCES



RÉCAPITULATIFS  
HORAIRES



INTERNET  
& MOBILE



STAGES

350 sites, plusieurs milliers d'utilisateurs



INDEX-ÉDUCATION.COM